Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 26 (1955)

Heft: 3

Rubrik: Rapport annuel : exercice 1954

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

P 734

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXVIe ANNÉE | Paraît une fois par mois | No 3. Mars 1955

SOMMAIRE :

Rapport annuel et comptes de l'exercice 1954
Chronique économique

RAPPORT ANNUEL

Exercice 1954

Messieurs,

L'an 1954 a fui dans l'éternité des temps révolus. La trace qu'il laisse est encore bien marquée dans le souvenir, mais elle ira en s'affaiblissant peu à peu pour s'effacer ou se confondre avec celle des années précédentes. L'histoire ne conservera peut-être pas grand-chose des événements qui se sont produits pendant cette période, à part l'accord de Genève sur la fin de la guerre d'Indochine, l'échec de la Communauté européenne de défense, le traité de Paris qui devrait la remplacer et les terribles inondations de Hollande. Chaque nation, chaque communauté régionale enregistrera en outre pour elle les faits saillants qui la touchent en particulier.

Dans le Jura on se souviendra longtemps du relèvement des droits de douane que les Etats-Unis d'Amérique ont infligé à notre horlogerie. Pour des raisons qui nous apparaissent insuffisantes la grande démocratie du nouveau continent a jugé bon de faire sentir sa puissance à un tout petit pays, comme le ferait le pouce d'un géant cherchant à écraser un moucheron.

Ce geste malencontreux d'un pays qui se veut partisan de l'abaissement des tarifs douaniers a produit l'effet d'une bombe. A la stupeur a succédé une immense déception, car l'Amérique jouissait chez nous d'un grand prestige. On croyait à ses grands principes de droit et d'équité sur le terrain international. On croyait à son désintéressement et à son besoin de secourir le faible et l'opprimé. Puissions-nous un jour retrouver la même admiration et la même confiance qu'autrefois !

Depuis plusieurs mois un certain chômage se fait sentir dans quelques-unes de nos localités horlogères. Sont principalement touchés, les petits établisseurs et autres ateliers modestes. Ce n'est pas encore la catastrophe, mais seulement de petits signes inquiétants que nous ne voulons pas croire avant-coureurs.

Dans les autres branches de notre industrie, le travail marche normalement. Les machines de petite mécanique continuent à être très demandées. Le décolletage est bien occupé et l'industrie métallurgique va bon train.

La construction est toujours très active. Le prix des nouveaux logements atteint des sommes de plus en plus élevées et l'on se demande parfois comment certains locataires peuvent s'en tirer. Parmi les matériaux employés dans la bâtisse et dans le meuble, celui qui attire actuellement le plus l'attention est le bois d'œuvre. En deux ou trois ans, sa valeur est montée d'une façon absolument inusitée. Alors qu'en 1950, le mètre cube de la classe supérieure se payait 60 francs environ pris en forêt, 87 francs en 1952 et 1953, il fallait compter jusqu'à 100 francs au printemps 1954 et jusqu'à 120 francs en fin d'année ! Comme on le voit, la surenchère crée une situation tout à fait anormale qui déroute toutes les industries qui dépendent du bois.

La grande usine de panneaux forts et de bois croisé de Tavannes a introduit la fabrication des agglomérés (Tavapan) d'après un procédé des plus modernes qui fera époque dans cette industrie.

A Delémont la nouvelle fabrique de cellulose à base de bois feuillu est entrée en activité. Nous lui souhaitons le meilleur succès, cette fabrication n'existant pas encore dans notre pays où l'on n'utilise que les résineux et un peu le tremble.

A Delémont également, les travaux pour un agrandissement considérable de la Régie fédérale des alcools ont été commencés et sont en plein développement.

Le ciment, la chaux, la céramique, la terre cuite, le verre, industries bien implantées, ont contribué comme par le passé à la bonne marche de l'économie jurassienne. Il en est de même du papier, du tabac et, dans le domaine de l'alimentation, du chocolat. Il ne faudrait pas oublier le travail de la laine et d'autres industries, aussi variées qu'intéressantes (lettres de machine à écrire à Bassecourt, bicyclettes et motocycles (Bassecourt et Courfaivre), coutellerie à Delémont, fabrique de roulements à billes, La Neuveville, rasoirs électriques à Court, pendules à Moutier, pierres fines en Ajoie, articles en métal à Saint-Ursanne et à Reconvilier, etc.).

L'année agricole a été pleine de péripéties diverses. A un printemps agréable et favorable aux travaux des champs a succédé un été pluvieux au grand dommage de la fenaison et surtout de la moisson. Les récoltes sur pied se présentaient sous le meilleur aspect, mais quand elles étaient fauchées, le mauvais temps se mettait de la partie et causait des dégâts considérables.

Nous avons vu des champs de blé et d'avoine où les épis avaient germé et pris racine, de telle sorte qu'il fallait arracher les javelles du sol. Si l'on avait érigé des moyettes, l'intérieur moisissait et devenait noir. Dans l'agriculture, la nature ne tient ses promesses que lorsque la récolte est sous toit, dit la sagesse populaire. Rien n'a été plus vrai l'an dernier.

En revanche, il y a eu abondance de fruits, à telle enseigne, qu'on ne savait presque pas qu'en faire.

In mémoriam

ALCIDE GRIMAITRE

Nous avons eu le chagrin de perdre en cours d'exercice, Alcide Grimaître, un ami fidèle de l'ADIJ et un membre dévoué du comité depuis 1933, soit pendant plus de vingt ans. Représentant des Franches-Montagnes, il a défendu les intérêts de sa région avec beaucoup de zèle et de ténacité. Son esprit vif et enjoué, son tempérament fougueux allié à beaucoup de bienveillance en faisaient un compagnon agréable, un collègue actif et un orateur écouté. Il a été le fondateur du Marché-Concours de Saignelégier. Le rôle qu'il a joué dans le développement de l'élevage chevalin a été considérable et son nom est indissolublement lié à la vie des Franches-Montagnes depuis le début de ce siècle.

En témoignage de gratitude pour son dévouement au bien public, l'assemblée générale de l'ADIJ, lui a décerné en 1951, le titre de membre d'honneur.

Nous garderons d'Alcide Grimaître, un souvenir reconnaissant et vivant.

La vigne, qui ne promettait guère, a produit une vendange de bonne qualité et d'importance moyenne.

La récolte des pommes de terre a été plus ou moins normale selon les régions et les terrains.

La production du miel s'est avérée faible ou moyenne.

En résumé, 1954, a été pour le Jura, une année de prospérité industrielle et artisanale ; dans le monde paysan, elle laissera, par contre, un souvenir mélangé, les récoltes ayant été abondantes, mais de moindre qualité.

I. Organes de l'association

1. Membres d'honneur

Dr Eugène Péquignot, ancien secrétaire général du Département fédéral de l'économie publique,
Georges Mœckli, Conseiller aux Etats et ancien Conseiller d'Etat,
Paul Maillat, inspecteur des forêts,
Dr Henri Mouttet, ancien Conseiller d'Etat,
Werner Brandt, directeur,
† Alcide Grimaître,
Rudolf Minger, ancien Conseiller fédéral,
Paul Billieux, ancien procureur,
Dr Max Gafner, Conseiller d'Etat,
Dr Albert Comment, juge fédéral,
Dr Virgile Moine, Conseiller d'Etat.

2. Comité

Le comité, réélu pour une période de 3 ans en 1953, n'a pas subi de modifications en cours d'année, sinon qu'il a eu à déplorer le décès de M. Alcide Grimaître, à Saignelégier, dont la nécrologie se trouve ci-dessus.

La liste des membres du comité se présente comme suit :

F. Reusser, avocat des mineurs, Moutier, président.
W. Sunier, préfet, Courtelary, vice-président.
R. Steiner, directeur du Progymnase, Delémont, secrétaire.
H. Farron, commandant d'arrondissement, Delémont, caissier.
P. Andrey, entrepreneur, La Neuveville.
E. Baumgartner, maire et député, Bienne.
H. Born, maire, Moutier.
R. Burger, avocat, Porrentruy.
L. Chappuis, directeur, Reconvilier.
G. Feune, conseiller municipal, Delémont.
† A. Grimaître, publiciste, Saignelégier.
M. Hänni, installateur, Delémont.
G. Hauri, conseiller municipal, Tramelan.
M. Henry, ancien administrateur des postes, Porrentruy.
M. Jobin, avocat, Saignelégier.
A. Oettinger, Bâle.
F. Savoye, industriel, Saint-Imier.
O. Schmitz, industriel, Granges (Soleure).
A. Segginger, secrétaire municipal, Laufon.
Ch. Sigrist, agent consulaire, Porrentruy.
H. Weibel, conseiller municipal, Saint-Imier.

Représentant de la Société jurassienne d'Emulation :

A. Rebetez, président central de l'Emulation, Porrentruy.
Suppléant : Dr F. Schaller, secrétaire.

Représentant de Pro Jura :

O. Schmid, préfet, La Neuveville.
Suppléant : Dr J. Chausse, président de Pro Jura, Moutier.

Représentations de la députation au Grand Conseil :

S. Kohler, député et maire, Courgenay.
L. Mosimann, député, Moutier.
2 postes vacants.

3. Commissions

M. le Conseiller d'Etat Henri Huber a bien voulu accepter de présider la Commission sociale. Qu'il veuille bien recevoir ici notre entière gratitude pour cette preuve d'intérêt à l'ADIJ et pour son dévouement. Nous lui souhaitons plein succès dans cette tâche nouvelle.

Ci-après on trouvera la liste des présidents de nos diverses commissions que nous remercions tous de leur précieuse collaboration.
Commission pour la protection de la nature : Dr R. Baumgartner, professeur, Delémont.
Commission d'urbanisme et de protection des sites : F. Reusser, Moutier.
Commission du tourisme pédestre : O. Stalder La Neuveville.
Commission des questions sociales : H. Huber, Berne.
Commission des affaires communales : H. Landry, maire, La Heutte.
Commission scientifique : L. Lièvre, professeur, Porrentruy.
Commission agricole : E. Lœffel, directeur, Courtemelon.
Commission forestière : W. Schild, inspecteur forestier, Moutier.
Commission du travail à domicile : vacant.
Commission routière : H. Farron, Delémont.
Commission des horaires : F. Reusser, Moutier.
Commission de la formation professionnelle : M. Hänni, Delémont.

Président de la Jurassienne, caisse-maladie à Cortébert :

J. Schaller, professeur, Delémont.

Une commission non permanente a été constituée en 1953 pour procéder à une étude tendant à doter le Jura d'un technicum. Cette commission est présidée par M. W. Sunier, préfet, à Courtelary.

4. Effectifs des membres

Le nombre de nos membres et adhérents se présente comme suit :

12	(12)	membres d'honneur ;
107	(106)	communes municipales et bourgeoises ;
66	(63)	sociétés ayant un caractère d'utilité publique ou économique ;
5	(5)	compagnies de chemins de fer ;
137	(135)	entreprises industrielles ou commerciales ;
508	(501)	membres individuels ;
536	(519)	adhérents par abonnement au bulletin.
1371	(1341)	

Les chiffres entre parenthèses sont ceux de l'année précédente.

II. Administration

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du samedi 19 juin 1954 à 9 h. 30, à l'Hôtel de Ville de Saignelégier

Présidence : M. Frédéric Reusser, Moutier.

Procès-verbal : M. René Steiner, Delémont.

Présents : Environ 80 personnes, dont les invités suivants : MM. G. Luterbacher, conseiller national, Prêles, Dr C. Moser, Direction cantonale des chemins de fer, Berne, M. Péquignot, député Saignelégier, A. Peter, ingénieur d'arrondissement, Delémont, Taillard, Berberat et Aubry, conseillers communaux, Saignelégier, Dr A. Cattin, avocat, Saignelégier, J. von Kaenel, directeur des CJ, Tavannes, H. Itten, président de la commission cantonale pour la protection de la nature, Gümligen, Dr Spreng, président de l'Uferschutzverband Thuner- und Brienzersee, Unterseen, Dr J. Chausse, président de Pro Jura, Moutier, A. Rebetez, président de la Société jurassienne d'Emulation, Porrentruy, A. Röthlisberger, président de la section jurassienne de l'ACS, Glovelier, H. Farron, président de la section jurassienne du TCS, Delémont, A. Oettinger, Bâle, Dr E. Péquignot, secrétaire général du DFEP, Berne, Dr A. Comment, juge fédéral, Lausanne, Dr V. Moine, conseiller d'Etat, directeur de l'instruction publique, Berne, E. Perret, rédacteur du « Démocrate », Delémont, A. Arnoux, rédacteur du « Franc-Montagnard », Saignelégier, F. Nobs, rédacteur de « La Suisse », Bienne, la rédaction du « Pays », Porrentruy, la rédaction du « Jura libre », Delémont, F. Kasser, Berne, la « Tribune Jurassienne », Moutier.

Excusés : MM. S. Brawand, conseiller d'Etat, Berne, Dr F. Imer, président de la Cour suprême, Berne, Dr E. Jenny, secrétaire du Département de l'intérieur du canton de Bâle-Ville, Bâle, H.P. Tschudi, conseiller d'Etat, Bâle, Paul Hublard, préfet, Saignelégier, Marguerat, directeur du 1er arrondissement des CFF, Lausanne, Sauvageat, chef d'exploitation des CFF, Lausanne, R. Bratschi, directeur de la compagnie BLS, Berne, Dr E. Fischer, chef d'exploitation du BLS, Berne, K. Braun, directeur de l'EBT-SMB, Berthoud, W. Iff, secrétaire de la Chambre du commerce, Bienne, F. Gerber, président de la société d'économie et d'utilité publique, Berne, A. Rollier, Heimatschutz, Berne, Chambre de commerce de Bâle, W. Brandt, directeur, Reconvilier, R. Minger, ancien conseiller fédéral, Schüpfen, P. Billieux, procureur, Porrentruy, G. Mœckli, conseiller aux Etats, Berne, Dr M. Gafner, conseiller d'Etat, Berne, Dr H. Mouttet, ancien conseiller d'Etat, Berne, Gossin, directeur de l'Agence télégraphique suisse, Berne, Dr E. Schürch, ancien rédacteur du Bund, Berne, rédaction du Journal du Jura.

a. Ouverture

En ouvrant l'assemblée, M. F. Reusser, président, annonce qu'il saluera les invités à l'occasion de la réception offerte par la Municipalité de Saignelégier, et prononce ensuite l'allocution suivante : C'est un grand

plaisir pour moi de vous saluer tous, Mesdames, Messieurs, amis et membres de l'ADIJ dans ce beau cadre des Franches-Montagnes où nous n'avons pas eu l'occasion de siéger très souvent. Nous nous réjouissons de nous trouver sur ce sol hospitalier, au centre de ce riant paysage, plein de charme et d'attrait. Si une visite à ce haut Plateau était, il y a quelques années encore, un voyage malaisé, elle est facile aujourd'hui, grâce aux chemins de fer rénovés et électrifiés et à un réseau routier bien aménagé. L'isolement dans lequel se trouvait naguère la contrée n'est plus qu'un souvenir et nous la voyons maintenant en plein développement. Partout de nouvelles constructions s'élèvent, alors qu'autrefois, il n'était pas rare de trouver des maisons abandonnées. Si la crise de l'élevage du cheval forme une ombre au tableau, on sent nettement la volonté de vivre de la sympathique population des Franches-Montagnes. Les assises annuelles de l'ADIJ sont une occasion de se rencontrer entre Jurassiens, sans distinction de partis, de confessions, de classes ou de tendances. Elles permettent d'apprendre à mieux se connaître et à s'estimer entre gens du Nord et du Sud, des vallées et des montagnes. Elles contribuent à créer l'atmosphère favorable à une vie en commun paisible et fructueuse pour l'ensemble des habitants de notre beau Jura. Les statuts de l'ADIJ nous font un devoir de travailler à la prospérité et au développement dans tous les domaines de la vie culturelle et économique (industrie, commerce, agriculture, sylviculture, transports et voies de communications, protection de la nature et des sites, problèmes sociaux, éducation). En cherchant à remplir toutes ces tâches, notre association ne peut ni ne veut s'immiscer dans l'activité de telle ou telle organisation, de telle ou telle entreprise. Elle s'occupe uniquement de questions propres à promouvoir le bien du Jura dans l'intérêt bien compris de ses habitants, loin des luttes stériles et des conflits économiques ou sociaux. Les grandes vertus d'un peuple se trouvent dans ses traditions familiales, dans ses croyances et dans son travail. Le peuple jurassien est fermement attaché à son passé et jouit d'une bonne santé morale. Nous souhaitons qu'il en soit toujours ainsi malgré les trépidations de la vie moderne et le brassage des populations consécutif au développement des moyens de communication et aux nécessités quotidiennes de l'existence. Un homme qui travaille est un homme content et heureux. Le Jura a derrière lui une vingtaine d'années prospères. Les jeunes générations ne connaissent les crises économiques que par ouï-dire et ne se rendent pas compte des tourments qu'ont vécus leurs aînés lorsque le travail faisait défaut. Aujourd'hui, une certaine inquiétude commence à gagner les esprits et les cœurs et l'on sent pointer le chômage dans l'industrie de la montre. L'on attend avec anxiété la sentence présidentielle des Etats-Unis dans la brûlante question des tarifs douaniers qui doit intervenir prochainement. Espérons qu'elle soit favorable à notre horlogerie. Il n'y a pas seulement l'Amérique qui en veut à la montre suisse. Beaucoup de pays en restreignent l'importation dans des proportions incompréhensibles, comme étant un produit non essentiel et préfèrent chercher chez nous d'autres marchandises plus utiles pour eux. Nous risquons ainsi de perdre peu à peu et de plus en plus certains débouchés, la concurrence étrangère étant de nouveau active. Celle-ci ne pourra être combattue que par des produits d'une perfection totale et offerts à des prix abordables. Sous ce rapport, la Suisse est arrivée, tant en méca-

nique qu'en horlogerie, principales activités de notre région, à des résultats remarquables quant à la qualité, mais des progrès sont, sans doute, encore possibles. Les méthodes de fabrication en particulier pourraient encore être améliorées ou rationalisées et, toujours davantage, les entreprises ou groupes d'entreprises d'une certaine importance devraient posséder un laboratoire de recherches et d'essais où la science prendrait le pas sur l'empirisme. Nous formons le vœu que notre industrie triomphe de toutes les difficultés présentes et à venir, pour le maintien d'un Jura prospère et heureux. C'est dans ces sentiments que je déclare ouverte l'assemblée générale de ce jour.

Le président passe ensuite à l'ordre du jour.

b. Procès-verbal

Un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 6 juin 1953 à St-Imier a été publié dans le bulletin No 4 du mois d'avril 1954. Personne ne demandant la lecture intégrale du procès-verbal, celui-ci est adopté sur la base de l'extrait publié, sans observation.

c. Rapport annuel

Avant d'aborder la mise en discussion du rapport annuel, qui a été publié également dans le bulletin du mois d'avril, le président rappelle la mémoire de feu Victor Henry, préfet d'Ajoie, vice-président de l'ADIJ de 1935 à 1954, décédé le premier janvier de cette année. L'assemblée se lève pour honorer la mémoire du défunt.

Le rapport annuel est ensuite mis en discussion chapitre par chapitre.

I. *Organes de l'association :* pas d'observation.

II. *Administration :* pas d'observation.

III. *Activité :*

1. *Affaires ferroviaires :* pas d'observation.

2. *Nouvelles industries :* M. *G. Membrez* prend la parole au sujet du nouvel office pour l'introduction de nouvelles industries Bienne-Jura. Il craint que ce dernier ne veille en premier lieu aux intérêts de la ville de Bienne et ne se voue au Jura qu'après que ces derniers auront été satisfaits. Il demande que le comité revoie la question. M. *F. Reusser* répond que cette crainte peut paraître légitime, mais que le comité de l'ADIJ s'occupe lui aussi de la recherche de nouvelles industries et que l'office de Bienne doit surtout être considéré comme un bureau d'étude technique. *M. Henry* suggère que l'Office de Bienne se fasse connaître à toutes les communes et sociétés de développement du Jura. M. *E. Baumgartner* dit qu'il est très dificile d'introduire de nouvelles industries. Sur 300 affaires étudiées l'an dernier, aucune n'a donné de résultats positifs. C'est généralement aux difficultés financières de lancement que s'achopent la plupart des projets.

TAVANIT

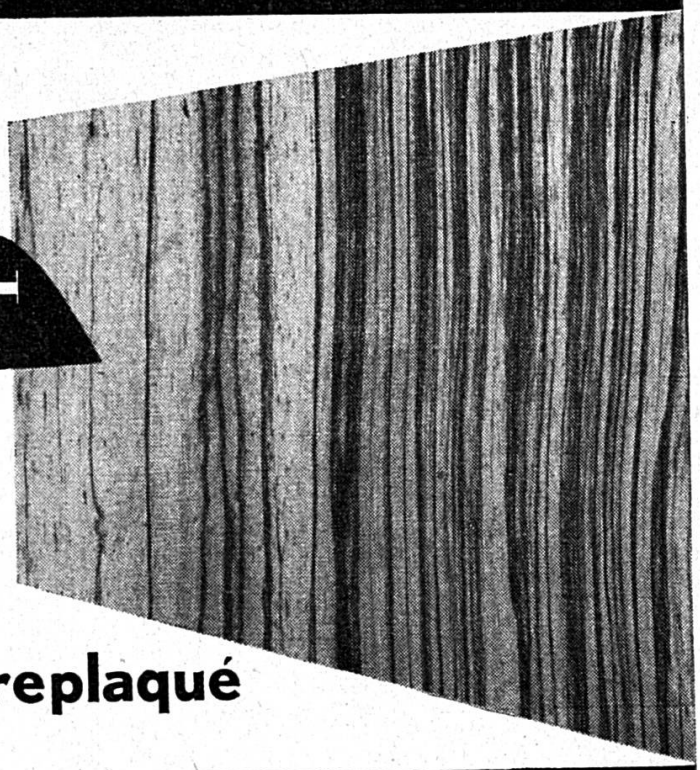

Panneau plastique en bois contreplaqué

Fabrique de panneaux forts et bois croisé S.A., Tavannes

Aciers de décolletage pour l'horlogerie

étirés avec précision ou rectifiés, polis

en barres de 2 ou 3 m. de longueur ou en torches

se laissant parfaitement usiner avec vitesse de coupe élevée

TRÉFILERIES RÉUNIES S.A. BIENNE

662

PÄRLI & CIE

Bienne - Delémont - Porrentruy - Tramelan

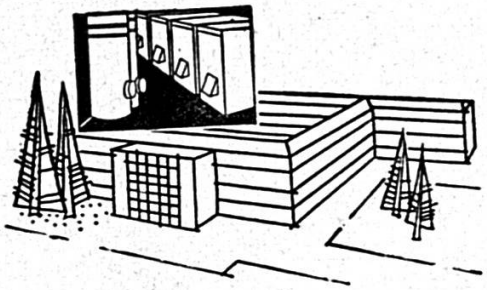

664

Chauffage central
Application de la chaleur
à tout usage
Chauffage par rayonnement
Chauffage au mazout
Climatisation
Installations sanitaires

PRO ROUTES S.A.

TAVANNES COURGENAY

Constructions routières, génie civil
tapis noirs et en couleurs
isolations „Macaflor„

TAVANNES
Tél. (032) 9 25 50

COURGENAY
Tél. (066) 7 11 35

670

3. *Electrification des fermes de montagne :* pas d'observation.
4. *Film du Jura :* pas d'observation.
5. *Rapports des commissions :* pas d'observation.

L'assemblée approuve ensuite sans opposition le rapport annuel 1953.

d. Reddition des comptes, rapport des vérificateurs et décharge au comité

M. H. Farron, caissier, commente les comptes de 1953, dont un extrait a paru également dans le bulletin du mois d'avril. Les recettes se sont montées à *Fr. 84.039,30* et les dépenses à *Fr. 58.698,80,* ce qui laisse un excédent de recettes de *Fr. 25.340,50.* Ce grand bénéfice provient du fait que les bonis de la Seva des années 1952 et 1953 ont été comptabilisés en 1953. Le bilan présente à la fin de l'exercice 1953 un état de fortune de *Fr. 217.341,04,* l'immeuble de Moutier, rue du Château 2 y figurant pour *Fr. 73.267,30* et notre avoir au compte bloqué Seva de la Banque Cantonale de Berne, à Berne, pour *Fr. 31.110,50.*

En l'absence des vérificateurs des comptes, le président donne lecture de leur rapport. Nos contrôleurs ont trouvé les comptes exacts et proposent à l'assemblée de les approuver, avec décharge au caissier et au comité.

L'assemblée, en un vote unanime, approuve les comptes de l'exercice 1953 et en donne décharge au caissier et au comité.

e. Budget et cotisations

Le caissier présente le budget pour 1954 comme suit :

Administration	Recettes	Dépenses
a) Fournitures de bureau et imprimés		1,500.—
b) Frais de ports, commissions, téléphones et compte de chèques postaux		1,900.—
c) Abonnements et cotisations		950.—
d) Publicité, propagande		500.—
e) Travaux de bureau		800.—
f) Assemblée générale et séances du comité		800.—
g) Indemnités aux membres du bureau et des commissions, frais de déplacements		7,500.—
h) Frais divers		500.—
		14,450.—
Cotisations		
des communes	3,000.—	
des sociétés	2,500.—	
des entreprises	3,850.—	
des membres individuels	4,500.—	
	13,850.—	

Bulletin

Indemnité à l'administrateur		600.—
Honoraires de rédaction		1,600.—
Frais d'acquisition des annonces		2,500.—
Impression, clichés et ports du bulletin		12,000.—
Annonces	8,000.—	
Abonnements	4,500.—	
	12,500.—	16,700.—
Déficit présumé	4,200.—	

Intérêts

Dépôts et fonds de réserve	2,500.—	
Compte bloqué	300.—	
	2,800.—	

Subventions

Seva 84 à 88	22,500.—	
Direction économie publique	5,000.—	
Direction cantonale des chemins de fer	240.—	
B.L.S.	150.—	
	27,890.—	
Subventions à divers		15,000.—

Commissions

Pour leurs besoins	6,000.—

Immeuble de Moutier

Frais de gérance et entretien		3,000.—
Locations	3,295.—	

Récapitulation

Administration		14,450.—
Cotisations	13,850.—	
Bulletin	12,500.—	16,700.—
Intérêts	2,800.—	
Subventions	27,890.—	15,000.—
Commissions		6,000.—
Immeuble de Moutier	3,295.—	3,000.—
	60,335.—	55,150.—
Excédent de recettes présumé		5,185.—
	60,335.—	60,335.—

L'assemblée approuve le budget 1954 et le maintien des cotisations au taux actuel.

f. Nomination des vérificateurs des comptes

La commune de La Neuveville doit être remplacée. Sur proposition du comité, l'assemblée désigne la commune de Courtelary comme vérificatrice des comptes. Pour 1954, la commission de vérification des comptes est ainsi constituée :

M. W. Wüst, directeur de l'Ecole secondaire Moutier, président, la commune de Boncourt (ancienne) et la commune de Courtelary (nouvelle).

Avant d'aborder le point suivant de l'ordre du jour, le président adresse des remerciements chaleureux à ses collaborateurs les plus directs du bureau MM. Steiner et Farron, aux membres du comité et des commissions, ainsi qu'à tous les membres de l'association pour leur appui moral et financier.

g. Programme d'activité

Le président déclare qu'il est très difficile d'établir un programme d'activité précis et détaillé. Les activités en cours seront poursuivies et de nouvelles activités seront mises en train, selon les besoins du moment. Il attend de la part des membres présents des suggestions à l'intention du comité pour le développement de l'activité de l'association. Il donne ensuite à l'assemblée quelques renseignements sur deux questions essentielles qui préoccupent en ce moment le comité de l'association, soit le trafic de la ligne de Delle et les études en vue de la création d'un technicum jurassien.

Au sujet de la ligne de Delle, il rappelle la convention franco-suisse signée il y a quelques semaines pour l'électrification des lignes de la SNCF Reding-Strasbourg-Bâle, Pontarlier-Frasne-Vallorbe et Frasne-Les Verrières. Rien n'a été prévu dans cette convention au profit de la ligne de Delle dont le caractère de ligne de transit internationale est tombé depuis le mois de mai 1954.

M. Reusser rappelle ensuite les nombreuses démarches faites par notre association en vue non seulement de sauver la ligne de Delle, mais encore en vue du développement de son trafic voyageurs et marchandises.

Il termine son exposé en proposant à l'assemblée le vote d'une résolution dont voici le texte :

« L'assemblée générale de l'ADIJ réunie à Saignelégier le 19 juin 1954, prend acte de la ratification par les Chambres fédérales de la convention franco-suisse concernant un prêt de 200 à 250 millions de francs pour l'électrification des lignes Reding-Strasbourg-Bâle, Dijon-Vallorbe et Frasne-Les Verrières, tout en exprimant le regret qu'aucun avantage tangible n'ait été réservé à la ligne de Delle. Elle compte fermement que, selon les assurances données, les pouvoirs fédéraux et les CFF continueront à vouer leur sollicitude entière au maintien et au développement du trafic ferroviaire par la voie de Delle pour lui conserver son caractère de ligne internationale de transit ».

La discussion n'est pas utilisée et l'assemblée approuve le texte de la résolution à l'unanimité.

Au sujet du technicum jurassien, le président annonce que la commission spéciale chargée de l'étude du problème et que préside M. Willy Sunier, préfet à Courtelary, commencera prochainement son travail.

h. Divers et imprévu

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est épuisé et l'assemblée est levée. Il est 10 h. 45.

Réception par la municipalité de Saignelégier

Les invités et les membres de l'ADIJ sont ensuite reçus par les autorités municipales de Saignelégier, qui leur offrent le vin de l'amitié et force petits gâteaux au fromage.

Problèmes actuels de l'élevage du cheval

Puis tout le monde se retrouve dans la salle de l'Hôtel de Ville pour entendre les deux conférenciers du jour.

M. Luterbacher, président de la Fédération suisse des syndicats chevalins, est un des meilleurs connaisseurs du cheval que nous ayons en Suisse. L'élevage et toutes ses contingences économiques n'ont pas de secret pour lui.

Depuis des siècles le cheval a été le plus fidèle ami et compagnon de l'homme et a servi grandement à répandre la civilisation, c'est-à-dire à la transporter. Aujourd'hui son rôle a baissé et de cet abandon, l'armée porte une certaine responsabilité. Le moteur est nécessaire, mais le cheval l'est tout autant. Si le moteur est en ce moment l'objet d'un certain engouement, cela est imputable avant tout au manque de main-d'œuvre. Mais ici, une réserve s'impose, car, jusqu'où cet engouement ira-t-il ? Il arrivera un moment où le portemonnaie réclamera ses droits. Et le conférencier de citer à l'appui de cette assertion certains cas où l'agriculteur, pour ces raisons, a abandonné le moteur et a repris le cheval. Ainsi, l'expérience est en faveur du cheval. Dans l'armée, si c'est une nécessité de motoriser l'artillerie, il n'en reste pas moins que l'utilité du cheval dans notre terrain accidenté ne peut être mise en doute. Puis, M. Luterbacher donne quelques chiffres de statistique et constate que la débâcle s'est produite dès 1947 par suite d'un surélevage. En 1936, le cheptel chevalin en Suisse était de 140,000 pièces, en 1946 il atteignait le chiffre de 152,000. De 1939 à 1945, le chiffre des juments avait doublé et ici le rôle des éleveurs occasionnels a été prépondérant et doit être blâmé avec énergie. Aujourd'hui, la situation s'est stabilisée et le total qui, en 1950, était de 134,000 est, en 1954, de 108,000. Mais le tracteur, lui, a fait un bond prodigieux. En 1929, on en recensait 1139 ; en 1933, il y en a 28,810. Cependant, la situation n'est pas désespérée et le besoin est actuellement de 5800 chevaux par année, alors qu'on en élève 4800 à peine. Ce déchet d'élevage est de 1000 à 1200 pièces. Mais encore une fois, il ne faut pas désespérer. Tout est mis en œuvre pour aider l'élevage chevalin à aller de l'avant. Le conférencier donne de multiples précisions sur les moyens

officiels qui sont de nature à encourager l'élevage : augmentation des primes, abattage des poulains pour la boucherie (il y en eut 1200 en 1953). Enfin, tous les efforts conjugués ont été tels qu'aujourd'hui les poulains sont plus recherchés que jamais. Cette situation, qui est un précieux encouragement, est aussi due à l'action d'achat aux foires. Cette action donne de bons résultats et sera intensifiée. En résumé, la situation se présente ainsi : L'éleveur est prêt à faire des sacrifices. Il doit produire de la qualité, du type renforcé. D'un autre côté, par l'adaptation aux conditions du commerce, il faudra absolument limiter les importations. Il y a donc lieu de réaliser des prix normaux et d'empêcher par tous les moyens la désertion de la terre. Car un pays qui abandonne son agriculture, s'écriera avec force le distingué conférencier en guise de conclusion, est un pays qui meurt, un pays sans âme.

Nous l'avons déjà dit au début, intéressant, très intéressant exposé, qui fut suivi d'une présentation en plein-air de trois splendides étalons appartenant à M. Wermeille, de Saignelégier et M. René Baconat, des Cuffattes.

Evocation des Franches-Montagnes

Comme seconde conférence, nous avions inscrit à notre programme une évocation des Franches-Montagnes par M. André Cattin, avocat.

Avant de nous faire parcourir les terres de son pays, le conférencier nous familiarisa avec son histoire, l'histoire d'une aventure de colons qui, en vertu d'une charte de 1384 accordée par le Prince-Evêque de Bâle, Imier de Ramstein, furent exempts de toute charge et qui purent, en toute franchise, jouir de la terre. Histoire de colons, âpre, rude, toute de luttes, dont les étapes s'inscrivent dans les noms des villages. Et c'est cette lutte qui est à l'aube de l'histoire des Franches-Montagnes, qui a façonné son vrai visage et son vrai caractère.

M. Cattin, avec talent, évoqua son pays, aux contrastes violents, terre des libertés chèrement acquises qui, comme le dit un poète, n'apprend pas à vivre, mais enseigne à vivre, terre où les horizons sont aussi ouverts que les gens. Puis le conférencier fit le bilan de la vie économique des Franches-Montagnes, expliquant la pénétration, au XVIIIe siècle, de l'horlogerie et des branches annexes, qui donnèrent un essor appréciable au pays. Il ne faut pas oublier l'industrie du bois, florissante, et cet élément important qu'est le tourisme. Quant à la situation de l'agriculture elle est, comme ailleurs, alarmante puisqu'ici, comme partout, on assiste à une lente, mais continuelle, désertion des campagnes. M. Cattin prêchait des convertis : qui, en effet, n'était pas acquis tout entier au charme des Franches-Montagnes? Mais la chaleur qu'il a mise dans son évocation, sa conviction et cette sympathie qu'on sent essentielle pour son pays, nous ont peut-être fait faire une connaissance plus intime avec les Franches-Montagnes.

Le banquet

Le banquet réunissait près de 80 participants et fut excellemment servi à l'Hôtel de la Gare. M. Reusser, toujours infatigable, salua tous les invités et tout particulièrement la délégation du gouvernement bernois, MM. Virgile Moine, Robert Bauder et Henri Huber, conseillers d'Etat.

M. Taillard, maire de Saignelégier, lui succéda et souhaita, au nom de son village et des Franches-Montagnes, une cordiale bienvenue en remerciant, avec une délicate pointe d'humour, l'ADIJ de s'être souvenue que les Franches-Montagnes font encore partie du Jura.

Après M. Taillard, on entendit M. Virgile Moine, conseiller d'Etat, au nom du gouvernement bernois. M. Moine, après avoir évoqué certains souvenirs personnels qui le rattachent à Saignelégier, parla surtout des négociations pénibles que dut soutenir — pour n'arriver à aucun résultat tangible et il en donna les raisons — le gouvernement avec les autorités fédérales au sujet de la ligne de Delle. Mais le gouvernement est fermement décidé et ne négligera aucun moyen pour sauver cette ligne. Tout sera mis en œuvre : le gouvernement en prend l'engagement solennel. Puis, M. Moine évoqua la question de l'Université populaire. Il adjura les Jurassiens de s'unir pour réaliser cette grande idée et donna l'assurance que la Direction de l'instruction publique appuiera les efforts faits dans ce sens.

Après le banquet, l'assistance se rendit à Muriaux pour y visiter l'atelier du peintre Coghuf.

A Muriaux, chez Coghuf

Pour terminer cette journée franc-montagnarde, nous avons rendu visite à un peintre typiquement indigène : Coghuf. Et si Coghuf est Bâlois, c'est à peine un paradoxe que de le qualifier d'indigène, parce que c'est incontestablement un « assimilé ». Sa peinture et le choix qu'il a fait de Muriaux pour y vivre le prouvent amplement.

Visiter l'atelier d'un peintre est un privilège, parce que le contact entre le spectateur et l'artiste s'établit plus facilement que dans une exposition, forcément plus guidée. C'est pourquoi, parcourir l'atelier de Coghuf, où l'artiste nous reçut très chaleureusement et simplement, c'est lier connaissance intime avec le peintre, et découvrir, à travers le temps souvent, des aspects neufs de son talent, des impressions inattendues de son visage, des formes inconnues de son langage. M. Reusser remercia très chaleureusement l'artiste de nous avoir reçus et enrichis.

2. Séances et délégations

Il y a eu, en cours d'année, 4 séances du grand comité et 20 séances du bureau directeur.

De nombreuses délégations, représentations et démarches ont en outre été nécessaires pour donner la suite qui convenait aux décisions prises.

3. Relations avec d'autres groupements

L'ADIJ est en excellentes relations avec plusieurs sociétés ou organisations amies, jurassiennes ou autres. Nous nous plaisons à reconnaître que les contacts réguliers ou occasionnels que nous avons avec elles sont fructueux et enrichissants. Ils permettent aussi parfois une coordi-

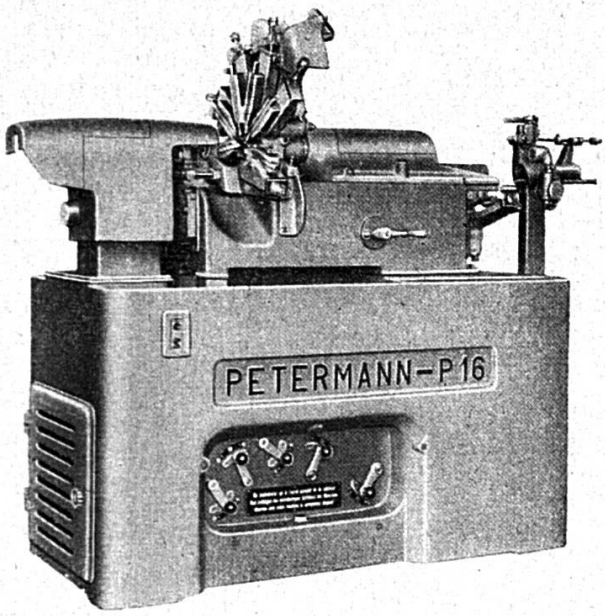

TOURS automatiques à décolleter

de haute précision pour toutes industries, capacité de 0 à 25 mm.

Machines à tailler les roues et les pignons.

Machines à fraiser les cames.

673

S. A. Jos. Petermann, Moutier

LOSINGER & Cº S. A.

ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS

DELÉMONT

Téléphone (066) 2 12 43

LOSINGER

Travaux publics
Travaux de routes
Béton armé

678

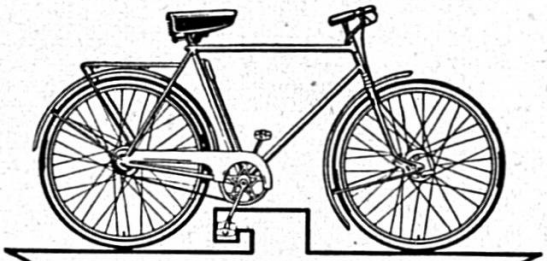

La bicyclette **CONDOR**

appréciée pour sa bienfacture

Pour tous renseignements et prospectus, s'adresser aux

Usines CONDOR S. A. à Courfaivre

Tél. (066) 3 71 71

Agents dans les principales localités

680

REIFLER & GUGGISBERG, ing. S. A.

Entreprise de construction

BIENNE

Téléphone (032) 2 56 22

Ponts et chaussées
Voies ferrées
Revêtements de routes
Bâtiments industriels

694

nation meilleure de nos efforts dans les questions d'intérêt général. Voici la liste de ces groupements :

Société jurassienne d'Emulation (avec représentation réciproque au comité),
Société jurassienne de développement « Pro Jura » (avec représentation réciproque au comité),
Syndicat d'initiative de Bâle,
Heimatschutz bernois,
Chambre de commerce de Bâle,
Chambre du commerce et de l'industrie du canton de Berne, secrétariat de Bienne,
Société pour la protection des rives du lac de Bienne,
Société pour la protection des rives des lacs de Thoune et Brienz,
Office d'économie forestière, Soleure,
Comité économique et de développement, Porrentruy (avec représentation au comité),
Société de géographie et d'ethnographie de Bâle.
Société de développement, Saint-Ursanne (avec représentation au comité).

D'autre part, notre association est affiliée aux organisations suivantes :

Conférence cantonale des horaires,
Fédération des sociétés du Pied du Jura,
Loterie cantonale « Seva »,
Association cantonale des propriétaires de forêts,
Association bernoise du tourisme pédestre,
Ligue suisse pour la protection de la nature,
Ligue suisse pour la protection des sites (Heimatschutz),
Société cantonale d'utilité et d'économie publique,
Fondation de la Flèche du Jura,
Société pour l'entretien du château du Schlossberg,
Association pour le plan d'aménagement national, groupement bernois,
Chambre de commerce française en Suisse.

4. Finances

L'exercice 1954 laisse un bénéfice de 2,798.20 fr. ce qui est toujours appréciable. L'examen des comptes de détails permet les comparaisons suivantes :

Le chapitre administration accuse une différence en moins de 499.75 francs sur l'exercice 1953. Il faut donc admettre que la marche des affaires de l'association est assez stable.

Les cotisations dont les sources restent les mêmes : communes et bourgeoisies ; sociétés d'utilité publique et à caractère professionnel : industries et commerces et membres individuels ont produit un montant de 12,827.25 fr. soit une diminution de 881.20 fr. sur l'exercice précédent. Ceci provient de ce que de nombreux encaissements de cotisation figurent à double sur l'exercice 1953, cotisations enregistrées en décem-

bre ou dans les premiers jours de l'année. Il y a eu, en outre, beaucoup de mouvements parmi les membres individuels.

Nous devons regretter le peu d'empressement qu'apportent certains sociétaires (toujours les mêmes) à s'acquitter de leur dû et pour lesquels, l'envoi du bulletin de versement, les rappels et les remboursements restent lettre morte Ainsi pour 1954 une douzaine de cotisations ne sont pas rentrées. Habitué à ces retards, le caissier ne désespère pas de récupérer ces petites sommes. En dehors de cette observation nous sommes heureux de dire que la très forte majorité de nos sociétaires nous ont versé leurs cotisations presque par retour du courrier. La situation du compte bulletin est plus favorable cette année. Elle boucle par un excédent de dépenses de 3,753.55 fr. alors que pour l'exercice précédent la différence en moins était de l'ordre de 4,441.20 fr. En réalité l'on ne devrait pas parler de déficit puisqu'il n'est tenu aucun compte de la valeur des bulletins remis gratuitement à plus de 800 membres de l'association.

Au chapitre des subventions, il y a lieu de relever que nous avons reçu le montant des SEVA 81-85, de l'Etat de Berne une subvention spéciale de 5,000 fr., du B.L.S. et de la Direction cantonale des chemins de fer leur subvention habituelle. Nous leur en savons gré. Ce sont des deniers encourageants et qui sont, nous osons le dire, bien employés.

Nous avons attribué nos subventions à des œuvres et des buts très divers — des écrivains et des historiens de chez nous ; — des manifestations sportives de la vie jurassienne ; — des fermiers, pour leur aider à sortir de leur isolement ou pour les encourager dans la tenue de leur ferme ; soit en tout 24 subventions.

Les commissions ont absorbé 4,635.65 fr., c'est peu et c'est beaucoup, mais nous voudrions que l'une ou l'autre frappe davantage à notre porte, elle témoignerait, ainsi, d'une vie ou d'une activité moins ralentie.

L'immeuble que nous possédons à Moutier a mis nos finances à contribution par une avance de fonds à la gérance (BPS) sur laquelle il doit nous être encore restitué en 1955 la somme de 3,500 fr. Il a fallu faire des réparations et des transformations pour 8,649.45 fr. A ces dépenses extraordinaires s'ajoutent les charges publiques habituelles : impôts, eau, électricité, assurances, frais de ports et de gérance.

En terminant, nous tenons à remercier les industriels, entrepreneurs et commerçants qui veulent bien utiliser notre bulletin et nous honorer de leur publicité. Toute manifestation de sympathie est un encouragement auquel les dirigeants responsables de l'ADIJ sont sensibles.

5. Bulletin

Notre bulletin mensuel a paru 12 fois en 1954, comme précédemment. Il est expédié généralement le 20 du mois. La collection de l'année comporte 252 pages de textes (1953 : 240) et 132 pages d'annonces (118) y compris les pages de la couverture. Le tirage mensuel a oscillé entre 1620 et 3000 avec un total de 23,760 exemplaires (22,050) et une moyenne mensuelle de 1980 (1837). Le service des membres et abonnés a absorbé 1345 exemplaires au début de l'année et 1371 exemplaires en décembre.

Nous exprimons notre reconnaissance à tous ceux qui ont collaboré à sa rédaction, à nos nombreux lecteurs et aux fidèles souscripteurs de nos pages d'annonces. Grâce à eux tous, notre bulletin vient de commencer sa 26e année de parution ininterrompue et il pourra continuer de jouer son rôle d'information auprès de tous ceux qui portent intérêt à notre activité.

III. Activité

1. Affaires ferroviaires

Les voies de communication constituent aujourd'hui, plus qu'autrefois encore, pour un pays moderne, une nécessité vitale. Les pistes, les routes, les canaux, absorbaient, jusqu'à l'avènement du chemin de fer, la totalité du trafic qui était lent et coûteux. Le rail a permis le développement prodigieux du commerce et de l'industrie modernes. Puis la route a repris une partie de ses droits et l'on sait jusqu'où peuvent aller les effets de la concurrence entre les deux principaux moyens de transport autant dans les pays qui disposent de voies d'eau que dans les autres. Il est même à l'étranger des régions où l'on supprime les chemins de fer dits secondaires.

Nous n'en sommes heureusement pas encore là en Suisse, mais c'est un fait que plusieurs de nos petits chemins de fer ont de la peine à vivre et qu'ils ne peuvent plus faire face à leurs frais d'exploitation sans l'aide des finances publiques. Les C.J. par exemple, qui viennent d'être modernisés accusent pour l'année 1954 un déficit impressionnant de 450,000 fr. Et pourtant l'on est conscient qu'une région possédant un réseau ferroviaire convenable a plus de chances de se développer au point de vue industriel qu'une autre qui n'est sillonnée que par des routes. Que serait le Jura s'il n'avait eu ses chemins de fer ? Tous les transports lourds et de masse seraient impossibles. Chacun peut faire le compte des usines qui n'existeraient pas et qui ne pourraient se créer. Les sacrifices consentis ne sont donc pas complètement vains. Si, apparemment et commercialement parlant, ils représentent une perte sèche, ils sont pourtant d'un rendement indirect. Ils peuvent être comparés à l'outil qui permet à l'artisan de travailler.

Les CFF, par bonheur, ont eu en 1954 un exercice brillant. Les recettes ont été de 307 millions de francs pour les voyageurs (2,8 millions de plus qu'en 1953), de 412 millions pour les marchandises (29 millions de plus) et de 62 millions pour les « divers » (1 million de plus). Les charges d'exploitation ont atteint 546,4 millions (7,7 millions de plus qu'en 1953).

Le compte d'exploitation laisse un excédent de recettes de 235 millions (210 millions en 1953).

C'est une année record.

On ne peut s'empêcher de penser, en considérant ces chiffres, que nos chemins de fer fédéraux pourraient et devraient accueillir avec plus

de bienveillance les vœux de certaines régions lorsqu'il est manifeste que ceux-ci sont justifiés. Le Jura est à certains égards une de ces régions. C'est pourquoi notre comité cherche, depuis de longues années, à obtenir les améliorations les plus nécessaires. Si certains résultats ont été enregistrés, il reste encore bien des questions en suspens. Voici les principales :

1. Doubles-voies. — En regard du résultat financier de l'exercice 1954 mentionné ci-haut, les 12 millions de francs que consacrent chaque année les CFF à la construction de doubles-voies sont une bien petite somme. Cela représente deux chantiers de deux millions de francs par arrondissement. La ligne Bienne-Delémont-Bâle accusant un nombre considérable de trains, certains tronçons, Moutier-Choindez, Delémont-Aesch, devraient être mis en double-voie. C'est ce que nous demandons depuis longtemps chaque année.

2. Horaire. — L'horaire des trains a subi l'an dernier entre Bienne et Porrentruy, comme aussi entre Delémont et Bâle des modifications qui ne se sont pas révélées heureuses pour le trafic jurassien, le soir surtout. Par suite de la suppression du train de nuit Berne-Paris, le dernier départ de la capitale pour le Jura-Nord a lieu à 20 h. 45 déjà, ce qui est beaucoup trop tôt. La relation tardive de la Suisse romande pour la même région a été coupée à Bienne, purement et simplement. Entre Delémont et Bâle, il n'y a plus de train omnibus la semaine de 19 h. 35 à 22 h. 46. Pour monter de Bienne à La Chaux-de-Fonds, il en est de même entre 19 h. 28 et 22 h. 25. On ne saurait faire mieux pour créer le mécontentement. A l'heure où ce rapport est écrit, on ne sait pas si la requête que nous avons présentée à la suite de nombreuses démarches tant auprès du canton qu'auprès de l'administration des CFF sera suivie d'effet satisfaisant.

D'autres vœux ont été émis et nous renvoyons à ce sujet à notre requête publiée dans le numéro de janvier 1955 du Bulletin de notre association.

3. Ligne de Delle. — En vue d'améliorer le trafic sur cette ligne et en assurer la viabilité, des efforts multiples ont été faits. Nous nous sommes approchés des CFF, du BLS, de la Direction générale de la SNCF, de notre députation aux Chambres fédérales. Nous nous plaisons à constater que nous avons reçu un appui total et agissant de notre gouvernement cantonal qui a provoqué entre autres, une entrevue au Palais fédéral, c'est-à-dire au Département fédéral des chemins de fer, réunissant, sous la présidence de M. le conseiller fédéral Petitpierre (remplaçant M. Escher, souffrant) tous les principaux intéressés à la question. Notre association était également représentée. La Direction générale des CFF a reçu, à cette occasion, le mandat d'étudier les conditions dans lesquelles il serait possible de procéder à une reprise par notre réseau national de l'exploitation du tronçon Delle-Belfort et à son électrification. Cette affaire est encore pendante.

On sait que les CFF ont consenti un prêt de 250 millions de francs suisses à la SNCF pour lui permettre d'électrifier les lignes Reding-

Strasbourg-Bâle, Dijon-Vallorbe et Pontarlier-Les Verrières, laissant la ligne de Delle à son triste sort. Une convention internationale a été établie pour régler entre autres la question des points d'entrée en Suisse par chemin de fer le long de la frontière française. L'avenir montrera ce que vaut cette convention et si son interprétation sera toujours ce qu'elle paraît être aujourd'hui. On assure, en haut lieu, que les intérêts de la ligne de Delle sont sauvegardés. Puisse-t-il en être ainsi !

2. Electrification des fermes de montagne

Cette action utile s'est continuée en 1954. L'ADIJ a accordé une subvention pour les fermes de la Petite Schönenberg et du Creux dans la commune de Vermes. Peu à peu tous les habitants de nos montagnes pourront bénéficier des avantages qu'apporte la fée électricité.

3. Film du Jura

Le film du Jura, qui porte le titre de « Beau petit pays » a été réalisé en 2 formats, 35 mm. et 16 mm. et chaque fois en 2 versions, une française et une allemande. Il est en couleurs et sonore. Sa diffusion en Suisse a été confiée à l'Intercontinentale Filmvertriebs A.-G. à Zurich, qui en a acquis la licence pour 5 ans. C'est la raison pour laquelle on ne voit pas encore le film dans les cinémas du Jura. Mais cela viendra. C'est la raison aussi pour laquelle notre association a dû renoncer pour le moment du moins à projeter le film librement. Le film en 16 mm. peut être obtenu pour des projections dans des assemblées fermées, avec le consentement de l'Intercontinentale Filmvertriebs A.-G. moyennant un prix de location aussi modeste que possible.

Le film « Beau petit pays » a déjà été projeté dans des cinémas de Baden, Lucerne, Berne, Martigny, Winterthour, où il a été partout bien apprécié.

Des pourparlers sont en cours pour sa projection, sous licence, en Allemagne, dans les pays scandinaves, en Autriche, Hollande, Belgique, France et colonies françaises, Angleterre et Commonwealth, Luxembourg. Nous espérons qu'ils aboutiront bientôt.

La Nouvelle Société Helvétique désire l'acquérir pour la projection dans les colonies suisses. Elle pourra le faire sans porter préjudice aux droits de licence concédés ou à concéder prochainement, dans les pays suivants : Siam, Perse, Yougoslavie, Italie, Espagne, Portugal, Amérique du Sud, Indes, Egypte, Japon, Mexique, Grèce, USA et Canada.

Le Cinéma populaire et scolaire suisse s'intéresse également à notre film. Nous verrons dans quelle mesure nous pourrons lui donner satisfaction sans léser les engagements contractés.

Une entreprise suisse désire l'acquérir pour sa succursale du Canada.

Notre film remplira donc sa mission : celle d'un ambassadeur chargé de faire connaître au loin notre petit pays, le travail de ses habitants, la qualité de ses produits et un idéal, celui de la prospérité basée sur la liberté et la paix.

4. Service postal

Une enquête sur des améliorations demandées par certains cercles de la population dans le service postal a été ouverte en 1954. Cette enquête n'est pas terminée et il faut attendre encore un peu pour en connaître les résultats.

5. Industrie horlogère

Nous avons apporté notre petite contribution aux efforts entrepris pour défendre notre industrie horlogère contre les mesures douanières prises par les Etats-Unis en vue de réduire l'importation des montres dans ce pays en protestant par télégramme auprès du chef du gouvernement américain.

6. Université populaire

L'initiative que nous avons prise pour créer une Université populaire dans le Jura a été bien accueillie. La réalisation de cette idée a été confiée, à sa demande, à la Société jurassienne d'émulation. Un comité de neuf membres formé de délégués des trois grandes associations jurassiennes et présidé par M. le prof. Viatte s'est mis au travail et l'on espère que les cours pourront commencer l'automne prochain.

7. Divers

Plusieurs questions nous ont en outre été soumises, pour que nous donnions notre avis ou notre appui : route Les Malettes-Outremont-Sur la Croix, télésiège de Chasseral, Marchés-Concours chevalins et bovins, route Océan-Suisse, manifestations diverses.

8. Protection de la nature

Président : M. le Dr René Baumgartner, Delémont
Secrétaire : M. Paul Flotron, Saint-Imier

Au cours de l'année écoulée la Commission s'est réunie deux fois à Delémont, et ses deux séances ont été consacrées, avant tout, à l'*Etang de la Gruère*. Il s'avéra, pendant l'été, que l'emplacement réservé au camping était la cause de diverses critiques ; ses limites furent modifiées et il fut décidé qu'elles seraient marquées à l'ouest et à l'est par une clôture. Le projet de mise sous protection par un arrêté du Conseil-exécutif fut mis au point au cours de la deuxième séance de la Commission ; cette pièce, accompagnée d'un extrait du plan cadastral que devait livrer le géomètre Juillerat à Saignelégier, devait permettre de faire la demande de mise sous protection définitive, et l'on était convaincu de tous côtés que la réalisation était proche. Or le décès de M. Juillerat a causé un grand retard dans toute l'affaire, et son remplaçant n'a pu fournir le plan indispensable que vers la fin de l'année, si bien que, une fois de plus, la mise sous protection définitive de la Gruère est renvoyée à plus tard !

Le *Caillou de Sornetan* a aussi fait l'objet des délibérations de la Commission. Cet étrange bloc de pierre, qui gît sur un pré de M. Graber, agriculteur au « Maupas », à Sornetan, a été proposé à l'Etat, pour la mise sous protection définitive, comme monument naturel, M. Graber ayant donné son assentiment à notre projet.

Le conseil communal de Court ayant approuvé notre idée de placer les *blocs erratiques* de ce lieu, réunis sur un socle de béton à l'entrée sud des gorges de Court, sous la protection de l'Etat, nous avons également proposé à la Direction cantonale des forêts d'inscrire ces pierres originaires des Alpes, dans la liste des monuments protégés.

Ces blocs, ainsi que le Caillou de Sornetan, seront décrits dans le « Bulletin » lorsque leur protection aura été sanctionnée par le Conseil-exécutif.

La Commission a enregistré avec un grand plaisir la compréhension dont fait preuve la Bourgeoisie de Moutier en maintenant la *Combe du Pont* dans son état actuel.

Nous avons été invités à donner notre avis sur l'ouverture d'une carrière, par l'usine de Choindez, dans les gorges de Moutier, au haut de la montagne, sur le territoire de la commune de Rebeuvelier ; nous avons donné notre approbation au projet, qui tient compte dans une large mesure des intérêts de la protection de la nature. (Nous croyons toutefois savoir que le projet ne sera pas exécuté, les usines de Roll ayant trouvé une autre solution à ce problème).

La commune de Laufon nous a demandé un préavis sur la conservation, comme monument naturel, d'un peuplier se dressant à proximité de la poste de cette localité. Le danger que peut présenter cet arbre au bois tendre nous a engagés à donner un préavis négatif. Vers la fin de l'année la même commune nous a proposé deux autres arbres, un chêne et un tulipier, pour la mise sous protection. Nous pensons pouvoir donner satisfaction, dans un avenir tout proche, aux bonnes intentions du conseil municipal de Laufon.

Le président de la Commission, un membre de la Commission cantonale et un membre du Comité jurassien de la Combe-Grède ont donné un préavis positif pour la construction d'un *télésiège Nods-Chasseral,* après avoir visité les lieux prévus pour ce montage. On sait que tous les projets de télésiège, téléphérique et téléski sont soumis, pour préavis, à la Commission cantonale pour la protection de la nature.

Le président de la Commission cantonale et le président de la Commission jurassienne ont également donné un préavis favorable à la construction d'un *téléski* au flanc du *Mont Sujet* (Spitzberg), depuis les Prés d'Orvin.

Au mois de mars le président de la Commission était invité à une séance du Comité de Pro Jura, consacrée exclusivement à l'Etang de la Gruère. Il y eut l'occasion de fournir des éclaircissements sur le projet de mise sous protection de cet objet. En juin il assista à la Conférence cantonale bernoise pour la protection de la nature, organisée à Bienne par la Commission régionale du Seeland. En septembre il prit part à l'inauguration de la cabane érigée au Pré Mijoux, au flanc sud du Chasseral, à l'intention des gardes-chasse. En octobre il participa, comme représentant de l'ADIJ, à la séance de la Commission de l'Etang de la

Gruère, à la Theurre, qui fut consacrée à l'examen et à la délimitation de l'emplacement de camping au bord de l'Etang de la Gruère. Enfin vers la fin de l'année, il fut présent à trois séances du Comité d'initiative pour la fondation d'une Association cantonale bernoise pour la protection de la nature ; cette association fut créée le 27 novembre ; elle permettra, espérons-le, de donner une nouvelle impulsion aux efforts déployés sur le terrain cantonal en faveur de la protection de la nature.

Ajoutons que l'un de nos membres, M. Grosjean, garde-chasse et garde-pêche cantonal, a publié à plusieurs reprises des articles dans la presse, sur différentes questions en rapports étroits avec la protection de la nature.

9. Commission d'urbanisme et de protection des sites de l'ADIJ

Président : M. F. Reusser, Moutier
Secrétaire : M. J. Christe, Courrendlin

De plus en plus, notre commission est consultée par les particuliers et les autorités chaque fois qu'il est question ici ou là dans le Jura de modifier, rénover ou transformer des bâtiments ou des sites offrant quelque valeur historique. Aussi notre commission a-t-elle tenu cinq séances (sans compter les nombreuses expertises) en 1954 pour examiner les différents problèmes qui nous furent soumis. Le travail commencé en 1953 à Courroux et Chaluet a été poursuivi. Ces deux endroits ont été une mine précieuse de renseignements, d'une part sur l'occupation romaine de notre coin de terre et d'autre part sur l'industrie du verre dans la région. En ce qui concerne Chaluet, un rapport très complet a été publié et prochainement un même travail sera fait sur le résultat des fouilles de Courroux.

Nous avons également eu à intervenir à Dittingen, lors de la rénovation de la chapelle de ce lieu et à Saint-Ursanne où il était question d'empiéter sur le Doubs à proximité immédiate du pont. Partout nous avons trouvé bonne audience et si parfois il nous est pénible d'intervenir de façon négative c'est uniquement, on l'a heureusement compris, parce que les projets présentés étaient de nature à déparer un site qui mérite d'être sauvegardé.

Au cours de l'automne, la commission in corpore s'est déplacée au Château de Montvoie pour étudier sur place un projet de conservation des ruines de cet antique manoir. Hélas ! nous venons vingt ans trop tard et il faudrait dépenser de trop fortes sommes pour rénover Montvoie. Tout au plus pourra-t-on couper la végétation qui de plus en plus désagrège les murailles branlantes et consolider la tour d'entrée qui restera ainsi un témoin de la splendeur d'antan pour nos après-venant.

Mais le gros œuvre de notre commission aura été, l'année dernière, le souci constant qui nous a animés pour sauvegarder la silhouette médiévale de la ville de Delémont. On sait la polémique suscitée un peu partout dans la région par un projet de démolition des deux anciens restaurants Fleur de Lys et Ours. Nous n'y reviendrons donc pas, mais une fois encore nous affirmerons que nous avons travaillé sans parti pris, uniquement guidés par l'idée de maintenir et d'embellir si possible nos

petites bourgades jurassiennes. Nous avons été compris à St-Ursanne et à Porrentruy en son temps. Nous voulons espérer que Delémont également prendra conscience de ses richesses historiques. Et c'est sur cette note d'espoir que nous clorons le présent rapport non sans féliciter et remercier tous les membres de la commission pour tout le désintéressement qu'ils apportent à l'étude des problèmes complexes de l'urbanisme jurassien.

10. Commission des affaires communales

Président : M. H. Landry, La Heutte
Secrétaire : vacant

La Commission salue avec un réel plaisir et une vive satisfaction *l'élection de son secrétaire M. le Dr R. Bauder aux fonctions de Conseiller d'Etat,* Directeur de la police du canton de Berne. Elle est heureuse de ce choix particulièrement qualifié, sachant que le nouveau magistrat, homme dynamique et probe, saura mériter la confiance du peuple. M. le Conseiller d'Etat Bauder continue de faire partie de la Commission. Cette décision nous réjouit et nous en remercions vivement son auteur. Sincères félicitations.

L'année 1954 a été caractérisée *par un ralentissement des affaires* et déjà dans les premiers mois, les offices locaux de chômage signalaient des sans-travail. Les communes s'alarmaient. Aussitôt des contacts ont été pris avec la Direction de l'économie publique du canton afin que dans les cas de nécessité, on puisse organiser des travaux, créer des occasions de travail. Aucunement les communes ne désirent revivre le marasme des années noires de 1930 à 1939. La situation économique semblait évoluer favorablement lorsque le 27 juillet — date sombre pour l'horlogerie suisse — le Président Eisenhower admit la hausse des tarifs douaniers sur les montres suisses. Crainte, incertitude, angoisse, quelles seraient les conséquences de cette incompréhensible décision ? La Commission a pris contact avec M. le Conseiller d'Etat Bauder et en une séance spéciale a entendu un rapport détaillé sur les mesures que prendraient la Confédération et le canton en cas de chômage. Cette séance a permis de faire le point. Si les affaires ralentissent il faut s'attendre à un déplacement de la main-d'œuvre non horlogère. Celle-ci devra retourner à son occupation antérieure. Selon les statistiques, l'effectif des personnes travaillant dans l'horlogerie a diminué jusqu'à fin 1954 de 4000 unités. Vers la fin de l'année, on notait une nette amélioration du marché du travail. Mais la période prospère a pris fin. Nous revenons à des temps normaux.

Notons dans le secteur de l'assurance-chômage, la nouvelle loi cantonale permettant de verser des *secours de crises* aux sans-travail ayant épuisé leurs indemnités statutaires. Cette loi a été acceptée par le peuple à une grande majorité. Précisons que l'initiative d'octroyer l'aide de crise, est laissée aux communes.

Vigilance, tel est le mot d'ordre pour 1955. Ne prenons certes rien au tragique. Notre pays, nos industries disposent de réserves et de moyens de lutte contre un éventuel chômage. De son côté, notre Commission saura intervenir là où elle le peut et continuera de suivre la voie qu'elle s'est tracée.

L'épuration des eaux résiduaires est à l'ordre du jour. Longtemps cette question paraissait secondaire. Mais elle devient très actuelle depuis qu'on sait que certaines eaux de nos rivières et lacs sont contaminées, même mortes. Une action générale de sauvegarde est nécessaire. Les communes ne sauraient plus tarder. Il faut agir. L'eau salubre, la belle eau claire, l'eau indispensable à notre vie se pollue et diminue. Il faut apprendre le respect de l'eau, il faut apprendre à ne pas la galvauder. Notre Commission en a discuté. Elle recommande vivement aux communes d'élaborer des plans d'épuration des eaux. Elle sait que les travaux coûtent cher. Mais c'est là une œuvre de longue haleine à mettre en chantier avant qu'il ne soit trop tard.

La Commission constate avec satisfaction que *l'éclairage public* de nos localités s'améliore. Il y a toutefois encore des progrès à réaliser. Nos villes, nos villages sont plus avenants avec des rues bien éclairées. Merci aux autorités qui ne l'oublient pas.

La situation de nos communes continue d'être favorable. On en profite pour entreprendre de nombreux travaux de constructions et de rénovations. Partout l'activité règne. C'est un signe de santé.

Que 1955 nous soit propice. C'est notre vœu.

11. Commission agricole

Président : M. E. Lœffel, Courtemelon
Secrétaire : M. M. Ogi, Delémont

La Commission agricole a tenu 3 séances. Le bureau s'est réuni cinq fois pour liquider les affaires courantes. L'activité pour 1954 a été très intense.

Il a été délivré 2 diplômes à des ouvriers agricoles ayant servi le même patron plus de 10 ans.

La propagande pour l'amélioration et pour le développement de l'élevage tant bovin que chevalin a été poursuivie avec succès. Plusieurs nouveaux syndicats sont en formation.

La nombreuse participation aux journées d'informations agricoles organisées au printemps et en automne a démontré que ces manifestations répondaient à un besoin. Les divers sujets développés sont de nature à intéresser tous les milieux agricoles. A l'avenir la Commission agricole s'en tiendra à la formule d'organisation réservée aux journées d'informations, c'est-à-dire de traiter par de brefs exposés les problèmes les plus divers, mais les plus urgents pour les divers besoins de l'agriculture.

Le programme d'activité établi au début de 1954 s'est déroulé normalement. Il a été organisé 2 journées d'informations agricoles, 2 marchés aux céréales, 18 cours et 86 conférences répartis dans toutes les régions du Jura. La participation aux diverses manifestations a été très bonne.

La Commission a convoqué une séance de délégués des sociétés affiliées à la Fédération romande des sociétés d'agriculture afin de proposer

M. E. Lœffel comme président de la Fédération pour une période de 2 ans, le tournus donnant au Jura le droit de pourvoir ce mandat.

A l'instar de ce qui s'est fait dans la plupart des cantons suisses, la Direction de l'agriculture sous le patronnage de M. Buri, conseiller d'Etat, a chargé la société d'économie et d'utilité publique du canton, l'Union bernoise et la Commission agricole de l'ADIJ d'organiser la journée cantonale bernoise du 5 octobre à l'exposition nationale de Lucerne. Cette manifestation avait pour but de concentrer les visites officielles du canton sur cette journée. Pour donner plus d'éclat, il a été préparé un imposant cortège de caractère essentiellement agricole. Le Jura a pris sa part par la présentation d'un groupe de chevaux d'élevage, de 2 chars allégoriques, d'un groupe costumé d'anciennes élèves de Courtemelon et de la Fanfare des Breuleux. Cette journée fut une réussite parfaite et d'un éclat particulier malgré l'intervention inopportune d'une jeune société d'agriculture de district qui demandait l'organisation séparée d'une journée jurassienne. La journée du 5 octobre laisse dans les esprits de ceux qui y ont participé et assisté un souvenir lumineux.

La question technique et économique du séchage artificiel des fourrages a fait l'objet d'un examen approfondi qui sera continué en 1955.

Pour l'application de la nouvelle loi sur l'agriculture, il a été rédigé une ordonnance fédérale. Pour cela de nombreuses séances ont eu lieu. Il ressort de ce projet d'ordonnance que les cours professionnels paysans avec examen de compagnonnage ainsi que la maîtrise agricole occuperont une place importante et consacrée légalement dans l'activité future de l'agriculture. Il serait souhaitable que le Jura montre un intérêt plus accentué pour cette partie de la formation professionnelle. La Commission a envisagé une action d'information et de propagande pour ces cours et examens.

Depuis fort longtemps la Commission agricole de l'ADIJ s'est inquiétée du faible nombre de remaniements parcellaires exécutés dans le Jura. Le président a été chargé de s'occuper des causes du retard dans l'exécution de ces améliorations foncières. Il ressort de ses nombreux rapports que le prix de revient est un des arguments principaux d'opposition, ainsi que l'indifférence et la mentalité particulière de certains paysans. D'entente avec les autorités cantonales et fédérales MM. E. Lœffel et H. Brunner, géomètre, ont étudié dans divers cantons de la Suisse, en particulier Thurgovie et Vaud, ainsi qu'en France les systèmes de remaniements de terrains. Un rapport circonstancié a été adressé aux autorités cantonales et fédérales, qui ont accepté le principe de subventionnement des systèmes de remaniements en réunions parcellaires, moins coûteux que ceux qui étaient appliqués jusqu'à présent. Dans ce rapport il ressort, que le remaniement normal et complet revient de 600 fr. à 900 fr. à l'hectare au propriétaire. Les systèmes préconisés de réunions parcellaires ou de remaniements parcellaires hybrides, avec abornement, mais sans la construction des chemins reviendraient aux propriétaires de 90 fr. à 100 fr. l'hectare. C'est sur la base de ce rapport accepté par les autorités cantonales et fédérales qu'une publication a été faite dans tous les journaux du Jura, à l'exception de la *Feuille d'Avis* de Delémont qui en a refusé la publication. Ce problème particulier pour le Jura a été étudié avec beaucoup de bienveillance par la société bernoise

pour le développement des améliorations foncières et de M. Buri, conseiller d'Etat, directeur de l'agriculture. Les initiateurs se sont adressés à de nombreuses communes pour chercher à mettre sur pied des remaniements ou réunions parcellaires. Actuellement nous sommes en pourparlers avec les communes de Montignez et de Courchavon où les travaux préparatoires sont relativement avancés. D'autres communes telles que Courgenay, Fahy, Montsevelier, Saules, Saicourt, Muriaux ont demandé des réunions de propriétaires et notre collaboration pour orientation et mise sur pieds de syndicats. La sixième journée d'informations du 18 décembre 1954 s'est principalement occupée de ce vaste problème. Avec l'encouragement et l'appui assuré par M. le conseiller d'Etat Buri, nous espérons pouvoir réaliser dans les prochaines années de nombreux remembrements parcellaires. Le choix du système est secondaire. Il faut grouper les terres pour en faciliter l'exploitation et surtout il faut vaincre l'inertie des milieux paysans et peut-être même l'esprit d'opposition malveillant d'autres milieux.

La Commission agricole s'est donnée pour objectif principal pour l'activité de 1955 le groupement de toutes les sociétés, syndicats et associations agricoles de toute nature sous une organisation unique pour le Jura, si possible par l'intermédiaire de l'ADIJ, sous l'égide de sa Commission agricole. A ce sujet des démarches ont déjà été faites. Dans tous les cas cette façon d'agir serait dans les vues de la Société d'économie et d'utilité publique du canton, de l'Union suisse des paysans et tout particulièrement de la Fédération des sociétés d'agriculture de la Suisse romande. Pour 1955 il a été établi un programme varié et complet de cours et conférences à organiser dans les différentes régions du Jura. La diversité des tâches qui nous intéressent nous donne un champ d'activité toujours plus étendu.

12. Commission scientifique

Présidence : M. L. Lièvre, Porrentruy
Secrétaire : M. Dr G. Keller, Porrentruy

La Commission scientifique s'est réunie deux fois à Delémont.

En outre, les affaires courantes ont été liquidées au cours de plusieurs séances de son bureau, à Porrentruy.

Par suite de circonstances défavorables, différentes questions figurant au programme des années 1953-54 n'ont pu être résolues au cours de l'année 1954.

C'est ainsi que la mort du regretté *Dr Butignot* est venu interrompre nos efforts en vue d'assurer la mise en valeur de ses beaux travaux de *mycologie*.

Selon la volonté du défunt, toutes ses collections, uniques en leur genre, ont été remises à l'Institut botanique de l'Université de Genève, qui, espérons-le, saura réaliser l'œuvre que nous avions envisagée, soit la publication de toute la partie essentielle du travail scientifique du modeste et consciencieux érudit — le labeur de toute une vie !

D'autre part, plusieurs membres de notre commission ont payé un large tribut à la maladie, d'autres ont été accaparés par leurs fonctions,

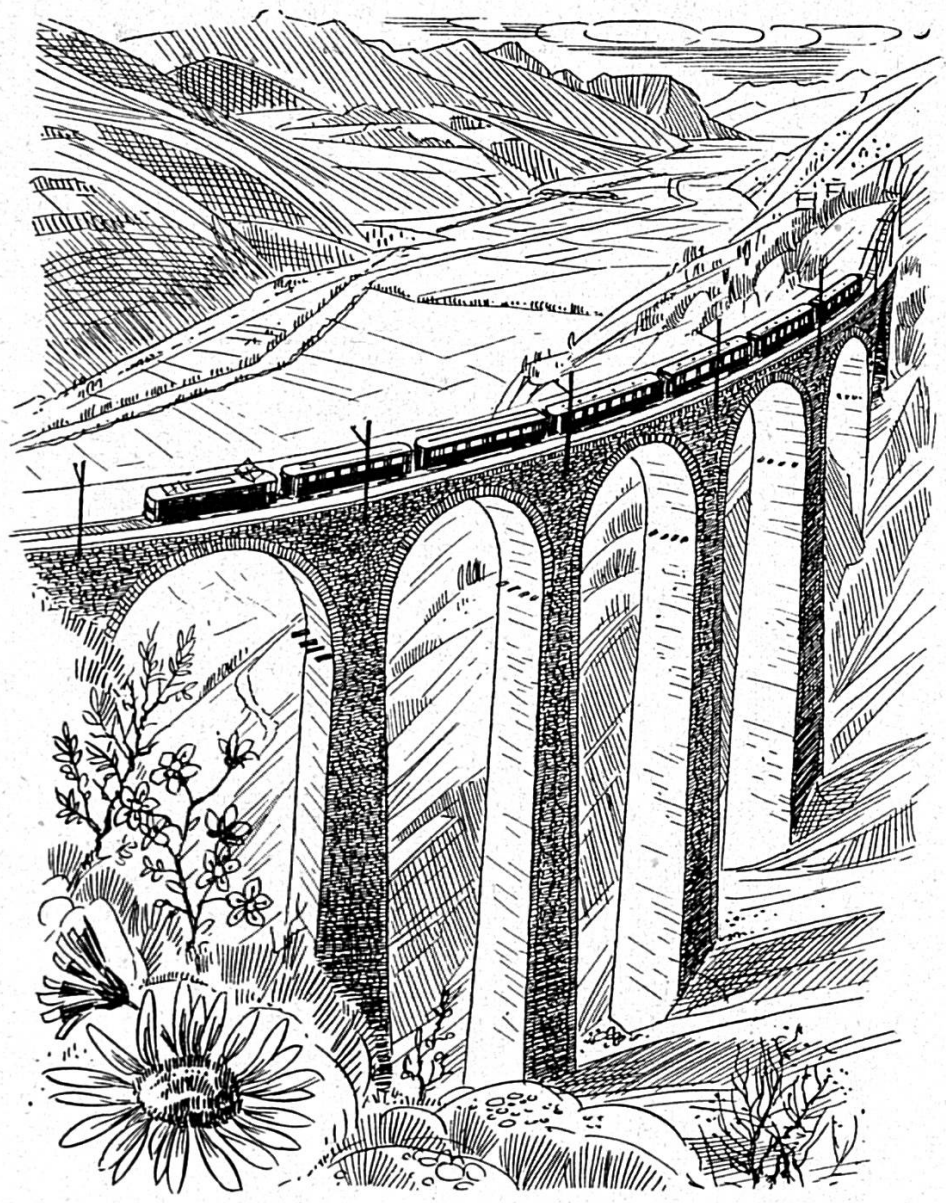

LŒTSCHBERG

Suisse

Voie internationale de transit nord-sud

OBERLAND BERNOIS — VALAIS — ITALIE

Voiture directe 1. 2. 3. cl. Porrentruy-Milan :

7.08 dép. Porrentruy arr. 22.28

14.21 arr. Milan dép. 14.42

Service de Publicité et de Voyages BLS, Berne

689

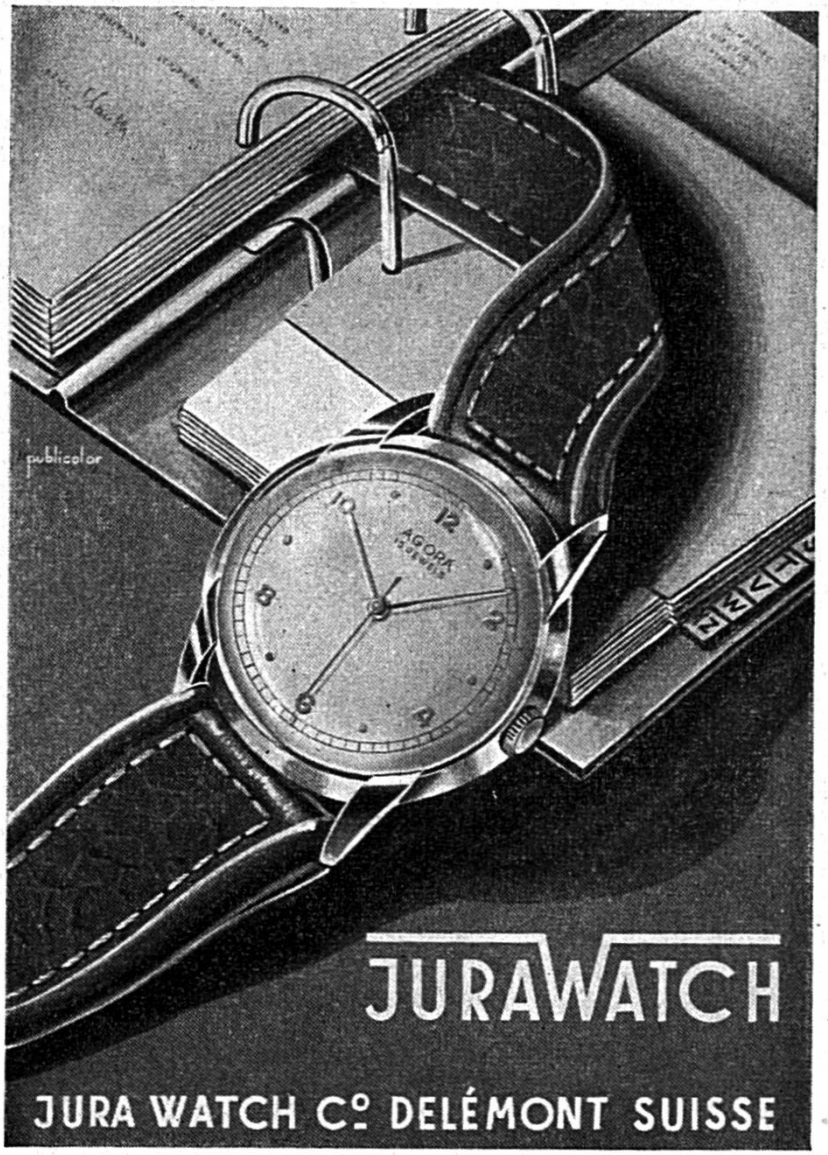

688

de sorte que leur activité scientifique s'est bornée le plus souvent à des contributions aux travaux exécutés par la commission dans son ensemble.

Celle-ci a poursuivi ses démarches d'information dans les régions voisines du Jura bernois, en Franche-Comté, en Alsace, en Allemagne afin de réunir une documentation sérieuse concernant *la prospection des richesses minérales* qu'ont révélées des fouilles et des sondages systématiques, suivis de mises en exploitation de charbon, de gaz naturel, de pétrole, de schistes bitumineux, etc.

A la suite de nombreux contacts avec le *Syndicat d'études et de recherches pétrolières en Alsace,* il a été convenu qu'une collaboration effective serait établie de notre *Comité pour la mise en valeur des richesses minérales de l'Ajoie* avec ledit Syndicat. Un programme a été établi à cette fin ; la Commission scientifique en assume l'exécution.

Toujours dans ce domaine des recherches et mise en valeur des richesses du sous-sol jurassien, nous avons envisagé des possibilités de collaboration avec quelques exploitations industrielles de nos régions.

D'autre part une société franco-suisse s'est formée sous le nom de *Middleland Oil Co* dans le but de faire des recherches d'hydrocarbures liquide ou gazeux sur le territoire de la Confédération. Cette société a été fondée par MM. J.W. Schrœder, docteur ès sciences, géologue, professeur à l'Université de Genève et Roger Henquet, spécialiste de l'industrie pétrolière, ancien directeur de la « Schlumberger Well Surveying Co des Etats-Unis », actuellement administrateur de la *Société d'études pétrolières, Paris.* Conjointement à la Middleland Oil Co, un groupement financier la SAPES — Société pour l'achat du pétrole suisse est chargé d'assurer la majorité suisse en cas de découverte commerciale effectuée par la Middleland.

Le siège social de la « Société suisse des Pétroles », Mittelland Erdœl A.-G. » est à Soleure.

La Société suisse des Pétroles « Middleland Oil Co » nous a fait des offres très intéressantes quant aux recherches et prospection des gîtes dans les zones que nous avons réservées.

Nous restons en contact avec ses organes de direction.

Dans le même ordre d'idée, nous avons donné suite à une démarche d'une importante firme allemande qui s'est spécialisée depuis de nombreuses années dans *la production de ciment de hautes qualités* en partant des *schistes bitumineux.*

En de nombreux pays, où des schistes analogues à nos schistes du Mont-Terri abondent, on est en train d'installer des usines productrices de ces ciments, de beaucoup supérieurs à ceux qu'imposent les puissants trusts ! Nous voulons espérer que cette nouvelle entreprise, en vue de créer une industrie utilisant les matières premières tirées de notre sol, ne subira pas le même sort que les précédentes tentatives.

Le bureau de l'ADIJ a pris énergiquement en main cette affaire et a réuni une conférence à Delémont à laquelle prirent part de nombreux intéressés au développement industriel de notre pays.

Quatre de nos membres, MM. Liechti, Lièvre, Guéniat et Péronne, membres de *la Commission municipale des eaux,* procèdent à des études sur les méthodes actuellement en concurrence pour *le traitement des eaux polluées,* de manière à les rendre potables. Des visites à de nombreuses installations utilisant différents modes de traitement, tant en Suisse qu'à l'étranger ont déjà eu lieu. Etudes et constatations permettront d'élaborer un rapport sur les résultats de ces enquêtes systématiques, dont les conclusions pourront être mises à profit non seulement par la ville de Porrentruy mais encore par toutes les communes jurassiennes dont l'alimentation en eau potable doit répondre aux exigences d'une parfaite salubrité.

Quant à l'activité personnelle de chacun des membres de la Commission scientifique, en voici un aperçu sommaire :

M. Lièvre, chargé d'une étude concernant l'éminent géologue jurassien, *le prof. Louis Rollier* et ses travaux, a élaboré un mémoire fortement documenté sur l'œuvre imposante de ce savant compatriote. Ce mémoire a été publié dans le *Bulletin de l'ADIJ de mars 1954.*

Sur proposition de la Commission scientifique, décision a été prise d'apposer une *plaque commémorative* en l'honneur de Louis Rollier, sur la façade sud du bâtiment de l'Ecole cantonale de Porrentruy, où l'éminent géologue fit ses humanités. La pose de cette plaque pourrait avoir lieu à l'occasion de la session de la *Société helvétique des Sciences naturelles* en cette ville, en 1955.

Explorations et travaux spéléologiques. La section « Jura » de la Société Suisse de Spéléologie (S.S.S.) a déployé, malgré le temps souvent défavorable, une remarquable activité, stimulée par le désir de servir les intérêts du pays et d'établir un cadastre de plus en plus complet des cavités souterraines régionales. En contact permanent avec notre président, M. Lièvre, membre d'honneur de la S.S.S., soutenue par l'ADIJ dont elle est membre collectif, elle a opéré un nombre impressionnant d'investigations dans les cavernes jurassiennes, en découvrant plusieurs ignorées jusqu'à présent. Elle a apporté un soin particulier à faire les plans et coupes de ces cavités. Cette activité intense mérite les encouragements et les soutiens moraux et matériels. C'est ce que vient de faire l'ADIJ, sur la proposition de son secrétaire, M. R. Steiner, en lui allouant, pour parfaire son équipement, une somme de 500 fr. et en décidant de publier, dans un prochain numéro du *Bulletin,* un exposé substantiel du labeur accompli dans l'exploration de notre monde hypogé par nos dévoués et enthousiastes spéléologues jurassiens.

En 1954, *M. Péronne* a continué ses vols sur le Jura, la Plaine Molassique, les Préalpes et les Chaînons Subalpins. A l'Est, ses sorties l'ont conduit jusqu'au Randen (Schaffhouse), au Lac de Constance et au Säntis ; au Sud, jusqu'à Ambérieu, Chambéry et Grenoble. Son avion a une autonomie de vol de 7 heures avec les réservoirs récemment installés. De Porrentruy à Grenoble et retour il faut 6 h. ¾, sans vent contraire et sans atterrissage ; c'est dire qu'il faut un certain entraînement pour ce genre de vol. *Les constatations faites* précédemment par M. Péronne se confirment de plus en plus, elles entraîneront *un abandon des théories tectoniques actuelles concernant le plissement du Jura.* Une pre-

mière publication sera faite dans le bulletin qui sortira de presse à l'occasion de l'assemblée à Porrentruy de la Société Helvétique des Sciences Naturelles, vers mi-août 1955. Ensuite M. Péronne travaillera à la rédaction d'un ouvrage plus complet dans lequel il commentera toutes ses observations aérotectoniques faites dans les régions survolées. Pour le moment, M. Péronne est occupé au triage des nombreuses photographies aériennes qu'il a faites depuis quelques années.

La majeure partie de nos membres, ne nous ont pas donné de rapport sur leur activité scientifique, dans le cadre de la Commission, pour la bonne raison que les travaux entrepris par chacun d'eux ne sont pas terminés.

13. Commission forestière

Président : M. W. Schild, Moutier
Secrétaire : M. Ed. Juillerat, Courtelary

Au cours de l'exercice écoulé, l'activité de la commission forestière s'est limitée à des réunions du bureau.

Il s'est agi surtout de suivre l'évolution du marché des bois et d'établir un programme d'activité qui soit en harmonie avec ceux qu'ont mis sur pied les associations forestières similaires.

Il a été constaté, en effet, que trop souvent, notre activité s'est confondue avec celle déployée par

la société forestière bernoise

la société d'économie publique et

l'association cantonale des propriétaires de forêts

et que, par conséquent, une coordination des programmes de travail se révélait indispensable.

14. Commission du tourisme pédestre

Président : M. O. Stalder, La Neuveville
Secrétaire : M. J. Aegerter, La Neuveville

A. PROJETS

Tous les plans routiers sont établis.

B. BALISAGE

1. *Contrôle des anciens itinéraires*

Chasseral

N° 1 : La Heutte-Jurahaus-Chasseral (partiellement)
N° 3 : Frinvilier-Jobert-Chasseral (partiellement)
N° 6 : Bienne-Macolin-Twannberg-Lignières (partiellement)
N° 7 : Diesse-Twannbachschlucht-La Neuveville (partiellement)
N° 9 : Bienne/Boujean-Frinvilier-Sonceboz (partiellement)
N° 11 : La Neuveville-Nods-Chasseral (entièrement)
N° 15 : St-Imier-La Perotte-Chasseral (entièrement)

N° 16 : La Neuveville-Lamboing-Mont-Sujet (partiellement)
N° 20b : Evilard-Liesisbrunnen-Frinvilier (partiellement)

Franches-Montagnes/Sud

N° 4 : Tramelan-Les Breuleux-Les Bois (partiellement)
N° 12 : Saint-Imier-Les Bois (partiellement)
N° 15 : Saint-Imier-Mont-Soleil-Le Noirmont (entièrement)
N° 21 : Sonceboz-Pierre-Pertuis-Tavannes (entièrement)

Franches-Montagnes/Centre

N° 5 : Tramelan-Rouges-Terres-Bémont (partiellement)
N° 6 : Tramelan-Montfaucon (partiellement)
N° 8a : Le Noirmont-La Goule (complètement)
N° 11 : Le Noirmont-Le Theusseret-Goumois (entièrement)
N° 18 : Moutier-Saignelégier (partiellement)

Franches-Montagnes/Nord

N° 2 : St-Ursanne-Epiquerez-Soubey (partiellement)
N° 6 : Les Rangiers-St-Ursanne (partiellement) (district touristique Delémont)
N° 11 : Soubey-Moulin Jeannottat-Goumois (partiellement)

Moron

N° 3 : Malleray-Prés Lessés-Moron (entièrement)

Montoz

N° 10 : Malleray-Cabane CAS-Montoz (entièrement)
N° 14 : Reuchenette-Péry-CAS Rochettes (entièrement)
N° 18 : La Heutte-Montoz-Grenchenberg (partiellement)

Delémont

N° 1 : Kleinlützel-Moulin-Neuf-Lucelle (entièrement)
N° 6 : Delémont-Les Rangiers (partiellement)

Laufon

N° 1 : Mervelier-Scheltenpass (entièrement)
N° 5 : Delémont-Liesberg-Laufon (entièrement)
N° 12 : Kleinlützel-La Réselle-Soyhières (partiellement)

2. *Réparations et compléments*

Chasseral	Indicateurs
N° 1 : La Heutte-Jurahaus-Chasseral	1
N° 6 : Bienne-Macolin-Twannberg-Lignières	9
N° 7 : Bienne-Twannbachschlucht-La Neuveville	18
N° 11 : La Neuveville-Nods-Chasseral	6
N° 16 : La Neuveville-Lamboing-Mont-Sujet	2
N° 20b : Evilard-Liesisbrunnen-Frinvillier	1

Franches-Montagnes/Sud

N° 4 :	Tramelan-Les Breuleux-Les Bois	1
N° 21 :	Sonceboz-Pierre-Pertuis-Tavannes	6
N° 11 :	Mont-Soleil-La Cibourg-La Chaux-de-Fonds	14
N° 12 :	St-Imier-L'Assesseur-Les Bois	
N° 14 :	Mont-Soleil-Combe de la Biche-Les Bois	
N° 15 :	Saint-Imier-Mont-Soleil-Le Noirmont	

Franches-Montagnes/Centre

N° 5 :	Tramelan-Rouges-Terres-Bémont	1
N° 8a :	Le Noirmont-La Goule	5
N° 11 :	Le Noirmont-Le Theusseret-Goumois	4

Franches-Montagnes/Nord

N° 6 :	Les Rangiers-St-Ursanne (district Delémont)	1

Montoz

N° 18 :	La Heutte-Montoz-Grenchenberg	2
N° 10 :	Malleray-Cabane CAS-Montoz	1
	Total	71

3. *Nouveaux itinéraires balisés*

Chasseral

		km.	Indicateurs
N° 8 :	Bienne-Douanne-La Neuveville	15	20
N° 10 :	Bienne-Orvin-Chasseral	19	21

Moron

N° 2 :	Sorvilier-Moron	4	5
N° 4 :	Reconvilier-Moron	7	5
N° 17 :	Malleray-Moron-Soulce-Courfaivre	18	11

Raimeux

N° 1 :	Moutier-Raimeux	6	10
N° 3a :	Crémines-Gorvira-Raimeux	4	6
N° 6 :	Vermes-Raimeux de Crémines	6	13
N° 9 :	Moutier-Crémines-Gänsbrunnen	9	19
N° 7 :	Courrendlin-Rebeuvelier-Raimeux	10	13
N° 11 :	Choindez-Envelier-Hohe Winde	19	20

Delémont

N° 7 :	Delémont-Develier-Bassecourt	10	10
N° 9 :	Delémont-Movelier-Moulin Neuf	15	14

Ajoie-Est

N° 5a :	Miécourt-Monument Flury	3	5

Ajoie-Ouest

N° 3 :	Porrentruy-Grandfontaine-Damvant	13	14
	Total	158	186

4. *Itinéraires partiellement balisés*

Raimeux

	Indicateurs
N° 3 : Crémines-Raimeux de Crémines	3
N° 4 : Corcelles-Raimeux	2
N° 5 : Envelier-Raimeux de Corcelles	4
N° 8 : Roches-Raimeux	4
N° 10 : Crémines-Seehof-Hohe Winde	4
N° 11a : Choindez-Château de Raimeux	1
N° 12 : Choindez-Vermes-Mervelier	4
N° 13 : Welschenrohr-Mervelier	3
N° 14 : Welschenrohr-Vermes-Vicques	1
N° 4 : Crémines-Montoz (district de Montoz)	1
Ajoie-Ouest	
N° 2 : Porrentruy-Montvoie-La Motte	7
N° 5 : Porrentruy-Grandgourt-Boncourt	5
Total	39

5. *Nombre d'itinéraires préparés en vue du balisage en 1955*

Montoz :	2 itinéraires
Laufon :	1 »
Delémont :	1 »

6. *Tableaux d'orientation placés*

Le Noirmont :	1 Chemins de fer jurassiens
	2 Sté d'embellissement
Frinvilier :	1 C.F.F.
Sonceboz :	1 C.F.F.
Tavannes :	1 C.F.F.
Laufon :	1 C.F.F.

C. ACTION EN FAVEUR DU TOURISME PEDESTRE

1) *Course dirigée :*

17 octobre : Noirmont-Montfaucon
180 participants
Chef de course : M. W. Zeugin

2) *Semaine touristique*

11 au 18 septembre : 7 participants

3) *Articles de presse*

en Ajoie (M. Henry)

Résumé :

1) Nombre de nouveaux itinéraires balisés :
15 représentant 158 km. et 186 indicateurs

2) Nombre total d'indicateurs posés en 1954
dans tous les districts : 296

Nos bons hôtels du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements ci-dessous et les recommander à vos amis

Bienne	**Hôtel Seeland** *(A. Flückiger)* Entièrement rénové — Confort.	(032) 2.27.11
Boncourt	**Hôtel A la Locomotive** *(L. Gatherat)* Salles pour sociétés — Confort.	(066) 7.56.63
Delémont	**Hôtel La Bonne-Auberge** *(W. Lanz)* Neuf — Confort	(066) 2.17.58
Delémont	**Hôtel du Midi** *(Oscar Broggi)* Rénové — Confort.	(066) 2.17.77
Macolin	**Hôtel Bellevue** *(Hans Gabriel)* Entièrement rénové — Confort, salles.	(032) 2.42.02
Montfaucon	**Hôtel de la Gare** *(L. Girardin)* Sa cuisine et ses vins.	(039) 4.81.06
La Neuveville	**Hôtel J.-J. Rousseau** *(William Cœudevez)* Neuf - Confort, salles.	(038) 7.94.55
Porrentruy	**Hôtel du Simplon** *(E. Jermann)* Confort, sa cuisine, sa cave	(066) 6.14.99
Porrentruy	**Hôtel du Cheval-Blanc** *(C. Sigrist)* Rénové, confort, salles.	(066) 6.11.41
St-Imier	**Hôtel des XIII Cantons** *(J. Wermeille)* Rénové, confort, grill, bar, salles.	(039) 4.15.56
683 **St-Ursanne**	**Hôtel du Bœuf** *(Jos. Noirjean)* Rénové, sa cuisine, sa cave.	(066) 5.31.49

SEVA

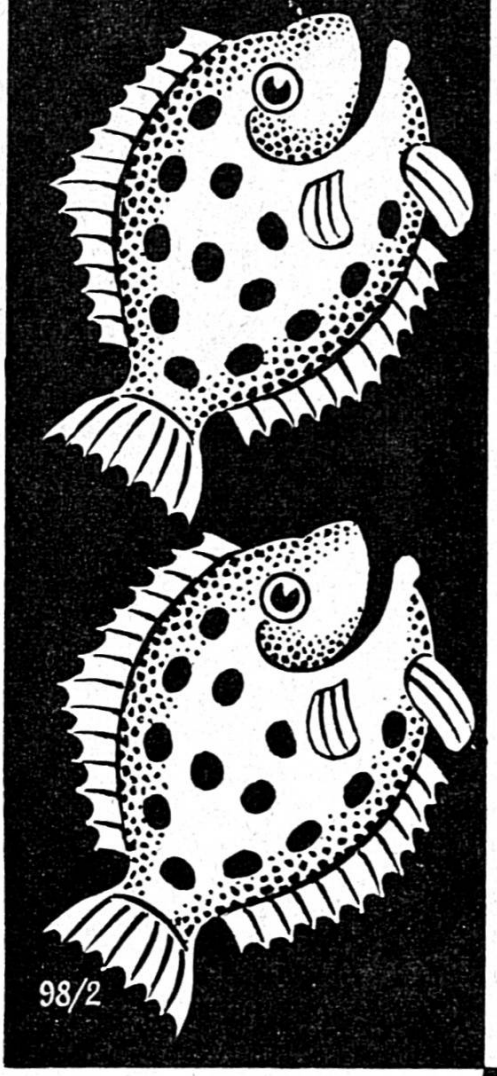

Gros lots

2 x 50'000 Frs

2 x 10'000 Frs

3 x 5'000 Frs

5 x 2'000 Frs

etc., etc.

41'842 lots d'une valeur globale de Frs 515'000.—

Les séries sont particulièrement intéressantes

5 billets chiffres finals 0—4 = au moins **1 lot**

5 billets chiffres finals 5—9 = au moins **1 lot**

10 billets chiffres finals 0—9 = au moins **2 lots**

1 billet Frs 5.- (la série de 5 billets Frs 25.-, la série de 10 billets Frs 50.-) plus 40 cts de port pour envoi recommandé, au compte de chèques postaux III 10026. Liste de tirage sous pli fermé 30 cts, comme imprimé 20 cts.
Adresse: Loterie SEVA, Berne, tél. (031) 5 44 36. Les billets SEVA sont aussi en vente dans les banques, aux guichets des chemins de fer privés, ainsi que dans de nombreux magasins, etc.

Tirage **7 MAI**

15. Commission routière jurassienne

Président : M. H. Farron, Delémont
Secrétaire : M. Ch. Voirol, Chevenez

La commission routière a tenu 3 séances plénières en 1954 et son bureau a eu de nombreux entretiens avec MM. les ingénieurs des Ve et IIIe arrond. Nous sommes particulièrement heureux de pouvoir souligner combien cette collaboration étroite est fructueuse : elle évite des tâtonnements, elle précise les intentions, elle permet les suggestions en restant dans le cadre des possibilités.

D'aucun voudrait que la commission agisse avec plus de fermeté pour exiger que les travaux à exécuter sur notre réseau routier le soient dans un ordre ou selon un code d'urgence à fixer par elle, alors que nous pensons que notre but est plutôt de collationner les vœux et désirs de nos concitoyens et de veiller à ce qu'ils s'inscrivent dans le cadre des travaux d'ensemble conditionnés par les crédits cantonaux et par le plan décennal.

Notre réseau comporte, pour le Ve arrondissement 673,225 km. de routes dont 554,543 km. de routes dites cantonales, 84,027 km. de routes communales avec service de cantonniers à la charge de l'Etat et 34,655 kilomètres de routes communales sans service de cantonnier.

L'arrondissement V occupe 107 cantonniers et 4 voyers-chefs. Les crédits à disposition en 1954 étaient de l'ordre de 3,132,000 fr. qui furent ainsi répartis : route 6 = 660,000 fr., route 18 = 450,000 fr., routes dites de jonction 1,060,000 fr., pour des canalisations 62,900 fr. et le solde pour le salaire du personnel.

De belles réalisations ont été faites en 1954. Dans le secteur Boncourt-Buix la route a été redressée, élargie et revêtue à nouveau. Les travaux d'élargissement et de dégagement autour du monument des Rangiers et jusqu'au restaurant des Malettes donnent à ce secteur une impression de grandeur très appréciée des visiteurs et qui facilite d'autre part le stationnement des véhicules. Le tracé du Fer-à-cheval subit et subira encore de sérieuses transformations. Le tronçon Develier-Delémont est terminé. La route Delémont-Courrendlin est prévue dans les prochains travaux avec élargissement à 7 m. et une piste cyclable. Les premiers travaux sont enfin entrepris entre Pontenet et Reconvilier, au lieu dit Pont-sapin. M. l'ingénieur du IIIe arrondissement a déjà apporté avec des moyens financiers malheureusement très limités de bonnes améliorations sur le tronçon Tournedos-La Heutte-Péry.

En ce qui concerne les Gorges du Taubenloch, nous avons adressé une requête pressante à l'Etat pour qu'un crédit de 70,000 fr. soit alloué à l'arrondissement III pour lui permettre l'étude complète de cette artère. Il faut arriver à ce que cette route soit établie partout à 7 m. Nous savons enfin que dans les travaux à venir il est prévu la suppression du passage à niveau de Bévilard : les subventions de la Confédération et de l'Etat sont actuellement assez fortes pour oser entreprendre le travail. Un déplorable retard dû à un ingénieur privé n'a pas encore permis de mettre en chantier les corrections souhaitées à Courchavon.

La nationale 18 a été améliorée de Grellingue au Kessiloch ainsi qu'à Liesberg. Selon les plans d'ensemble cette route sera établie à 9 m. de Delémont à Laufon et à 10,50 m. de Laufon à Bâle.

La route du Pichoux est devisée à 617,000 fr. au total. L'élargissement à 6 m. du tunnel du bas reviendrait à 335,000 fr. et le redressement du tunnel du haut à 140,000 fr. à cause de la mauvaise qualité de la roche. Le tronçon le Pichoux-Châtelat est devisé à 112,000 fr. car la traversée du village est en relation étroite avec l'assainissement du sous-sol.

On peut s'étonner dans le public que les travaux de la route Les Malettes-St-Ursanne ne soient pas poursuivis. Il convient de préciser que cette correction devisée à 797,000 fr. a déjà absorbé, ensuite de surprises, (glissements de terrains) 1,100,000 fr. Le dépassement est retenu par la Direction des travaux publics.

Dans le Vallon de St-Imier la traversée de Renan est terminée. La route de St-Imier-Mont Crosin est en voie de réalisation et la liaison avec le canton de Neuchâtel par St-Imier le Val-de-Ruz est, sinon terminée, du moins favorable.

La route Souboz-Moutier a déjà été améliorée sur une distance de 4 kilomètres.

Dans le sud enfin nous savons : que la route Douanne-Lamboing sera terminée, l'argent est à disposition ; que les routes La Neuveville-Prêles, Frinvilier-Vauffelin, Reuchenette-Sonceboz, bénéficieront de crédits supplémentaires et que pour la route Corgémont-Cortébert il est prévu un tapis, car le revêtement superficiel n'a pas été fait.

Les vœux suivants ont été adressés aux ingénieurs :

— amélioration de la traversée du village des Bois ;
— mise en chantier du secteur Movelier-Ederswiler avec demande d'un crédit supplémentaire pour mettre la totalité de cette route touristique en bon état ;
— mise en chantier sans retard de la route Delémont-Soyhières ;
— et de la route St-Ursanne-La Motte ;
— prise en charge par l'Etat de la route Orvin-Lamboing ! !
— mise en chantier simultanément de la route du pied du Jura avec l'établissement de la double-voie du chemin de fer.

La commission s'est également intéressée au vaste projet de la route La Rochelle-Belfort et la Suisse. Nous avons assisté à Belfort à la présentation du projet et à un échange de vues fort documenté. Nous ne manquerons pas de suivre ce problème de près et de renseigner l'opinion jurassienne en temps et lieu.

En dehors de ces travaux et études diverses la commission routière estime qu'un plan décennal est beaucoup trop long. Il serait préférable de prévoir des travaux échelonnés sur une durée de 5 ans en tenant compte surtout des renchérissements possibles. La Commission demande également que le balisage ne soit pas seulement réservé aux routes principales mais soit étendu aux routes de jonctions.

Nous constatons avec plaisir que des actions privées d'association de communes n'ont heureusement pas nui à notre mission mais que la concordance des vues et des besoins a souligné l'une ou l'autre urgence souhaitée par nous-mêmes.

Ee terminant ce rapport, forcément bref et incomplet, nous tenons à remercier la Direction des travaux publics du canton pour l'intérêt qu'elle nous porte et MM. les ingénieurs pour leur complaisance à répondre à nos questions. Il est évident que nous aimerions les savoir plus riches pour oser réclamer davantage, mais il faut aussi savoir reconnaître la bonne volonté et apprécier les résultats.

16. Commission sociale

Président : M. H. Huber, Berne
Secrétaire : vacant

Une seule séance de prise de contact et de mise en train ayant eu lieu en 1954, à fin novembre, il n'est donc pas possible de parler d'une activité quelconque de la commission sociale de l'ADIJ pendant l'année qui vient de s'écouler.

17. Commission des horaires

Président : M. F. Reusser, Moutier
Secrétaire : M. R. Steiner, Delémont

Dans son unique séance, la commission a mis au point la requête générale en vue de l'amélioration de l'horaire sur les lignes jurassiennes des CFF (voir à ce sujet le numéro de janvier 1955 de notre bulletin). Elle a fait en outre plusieurs démarches auprès des instances compétentes.

18. Commission d'étude pour la création d'un technicum

Président : M. Willy Sunier, Courtelary
Secrétaire : M. F. Savoye, St-Imier

La commission a tenu cinq séances. Elle a procédé à une étude approfondie de la documentation mise à sa disposition et pris connaissance des résultats généraux de l'enquête qu'elle a faite dans les milieux industriels. Elle a déposé ses conclusions et ses propositions au comité de l'ADIJ. Elle reste à disposition pour continuer les travaux qui pourraient encore lui être confiés. Son bureau suit attentivement une enquête faite par le Conseil d'Etat du canton de Vaud concernant la création d'un technicum vaudois.

19. Considérations finales

Une année vient, une année passe. Celle que nous venons d'évoquer appartient à l'éternité. Les résidus qui en restent sont les fruits de notre activité plus ou moins importante, plus ou moins visible. Nous œuvrons pour nos semblables, nous collaborons à obtenir pour le Jura des avantages d'ordre économique, nous cherchons à porter aide où il nous appa-

raît que celle-ci est nécessaire, nous protégeons la nature et les sites, nous recueillons des vestiges du passé, bref nous essayons de porter nos efforts dans les domaines les plus divers de la vie où des améliorations s'avèrent utiles. Nous savons que chaque génération a ses problèmes et que tel progrès péniblement acquis aujourd'hui sera dépassé demain. On avance pas à pas, de degré en degré, souvent beaucoup trop lentement au gré de quelques-uns qui, eux-mêmes, sont des immobilistes parfaits.

L'ADIJ a atteint son but, si elle a pu résoudre ou contribuer à résoudre, au cours de l'exercice écoulé, quelques problèmes d'intérêt général.

Nous nous devons de remercier cordialement tous ceux qui nous ont soutenus dans notre tâche. Nous pensons spécialement aux autorités communales, cantonales et fédérales avec lesquelles nous avons été en rapport, aux administrations et aux entreprises qui nous ont écoutés. Nous remercions enfin nos membres et nos adhérents pour leur fidélité et leur intérêt à nos travaux.

Qu'il nous soit donné de continuer à œuvrer dans la paix et la concorde pour un Jura uni, prospère et satisfait de son sort.

Que Dieu protège notre petit coin de terre !

Pour le comité :

Le président, F. REUSSER

Le secrétaire : R. STEINER

Comptes de l'A. D. I. J.

Bilan au 15 janvier 1954

ACTIF :

Caisse	276.31
Compte de chèque	11,470.28
Compte bloqué	31,110.50
Titres	33,000.—
Dépôts	8,486.10
C/c. BPS (gérance immeuble)	1,672.50
Immeuble	73,267.30
Mobilier	1,565.20
Capital de garantie La Jurassienne	20,000.—
Fonds de réserve	36,492.85
Etat de fortune	217,341.04

PASSIF : néant

Comptes de l'exercice 1954

Comptes de pertes et profits

1. *Administration*		
fournitures de bureau, imprimés, ports, frais de téléphone et du cpte de chèques	2,625.20	
abonnements et cotisations	1,278.40	
propagande et travaux de bureau	1,002.65	
ass. gén. et Ctés. : indemnités et frais de déplacements	8,619.20	
divers	2.801.60	
2. *Cotisations*		12,827.25
3. *Bulletin*		
administration et rédaction	2,230.—	
frais d'acquisition d'annonces	2,234.50	
imprimés, clichés et ports	13,047.15	
annonces		9,452.50
abonnements		4,315.60
4. *Intérêts et frais de banque*		
titres et carnets de dépôts		2,130.55
sur compte bloqué		227.50
5. *Subventions*		
Seva		26,292.—
A.D.I.J.	6,992.30	
6. *Comptes des commissions*	4,635.65	
7. *Exploitation de l'immeuble*	5,416.35	
8. *Amortissement sur mobilier*	1,564.20	
Excédent pour balance	2,798.20	
	55,245.40	55,245.40

Bilan au 15 janvier 1955

ACTIF :

Caisse	42.81
Compte de chèque	8,616.48
Compte bloqué	31,338.—
Titres	33,000.—
Dépôts	8,643.40
Immeuble	73,267.30
Mobilier	1.—
Capital de garantie La Jurassienne	20,000.—
Fonds du sentier des Gorges de Moutier	14,000.—
Fonds de réserve	31,474.10
Total	220,383.09

PASSIF :

C/c. B.P.S. Moutier	243.85
Fortune au 15 janvier 1955	220.139.24
Fortune au 15 janvier 1955	220.139.24
Fortune au 15 janvier 1954	217,341.04
Augmentation de fortune	2,798.20

Etat des titres en dépôts à la BPS

Oblig. 3 %	BPS Delémont	4,000.—
Oblig. 3 ½ %	Conf. Suisse nov. 44 . .	5,000.—
Oblig. 3 ½ %	Conf. Suisse juin 45 . .	10,000.—
Oblig. 3 %	Conf. Suisse mars 51 . .	5,000.—
Oblig. 3 %	Conf. Suisse mai 51 . .	5,000.—
Oblig. 3 ½ %	Cant. Fribourg 44 . . .	1,000.—
Oblig. 3 %	Cant. Grisons 50 . . .	1,000.—
Oblig. 3 ½ %	Cant. Tessin février 44 .	2,000.—
20 actions Hôtel Chasseral (25.—)		p. m.
	Total	33,000.—

Dépôts :	B.C. Delémont 431871 . . .	1,423.05
	B.C. Delémont 510319 . . .	127.15
	BPS Delémont 14118 . . .	357.60
	BPS Delémont 10925 . . .	458.50
	C.Ep. Bassecourt 8202 . . .	3,071.55
	C.Ep. Courtelary 21894 . . .	3,205.55
	Total	8,643.40

Fonds de réserve

	C.Ep. Courtelary 24117 . . .	7,741.45
	C.Ep. Bassecourt 8418 . . .	9,198.75
	BPS Delémont 12703 . . .	7,803.45
	B.C. Delémont 531734 . . .	6,730.45
	Total	31,474.10

Fonds du sentier des gorges de Moutier

BPS Delémont 16676 . . .	14,000.—

Delémont, le 15 janvier 1955.

Le caissier : H. FARRON

Procès-verbal de vérification

Les soussignés ont procédé, ce jour, à la vérification des comptes de l'ADIJ année 1954. Les opérations des comptes de valeurs ont été pointées et contrôlées avec les pièces à l'appui.

Le bilan et l'état de fortune ont été contrôlés et vérifiés. Ils ont été trouvés exacts.

Les valeurs et contrôles de valeurs (certificats de dépôts) ont été produits et vérifiés.

Les soussignés se font un plaisir de recommander les comptes qui précèdent à l'assemblée générale de l'ADIJ, avec remerciements au caissier pour sa bonne gestion.

Delémont, le 18 mars 1955.

Le vérificateur permanent : *Waldémar Wüst*

Pour la commune de Boncourt : *L. Freléchoux*

Pour la commune de Courtelary : *P. Leuenberger*